

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ
DES
AMIS DE VIENNE

Société fondée en 1904

N° 73

Fascicule 3 - Troisième trimestre 1978



LYON
IMPRIMERIE BOSC FRÈRES
42, quai Gailleton
1978

SOMMAIRE

- *Le monnayage à Vienne-en-Dauphiné*, par François RENAUD.
- *Les logis ou hôtelleries dans l'histoire de Vienne jusqu'au XVIII^e siècle*, par Charles JAILLET.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE VIENNE

REVUE TRIMESTRIELLE

publiée par la SOCIÉTÉ DES AMIS DE VIENNE

pour "répandre la connaissance de l'histoire de la Ville et des antiquités viennoises" (article premier des statuts).

Pour 1978

Le numéro	30,00
Abonnement annuel normal	50,00
Abonnement de soutien	100,00
Retraités et étudiants	30,00

Avis important : Les abonnements commencent avec le premier numéro de chaque année. Les numéros déjà sortis de presse dans l'année au moment du règlement d'un abonnement nouveau seront remis ou envoyés au nouvel abonné.

Correspondance : Secrétaire des Amis de Vienne, Bureau du Tourisme, Syndicat d'Initiative, Cours Brillier, 38200 Vienne. C.C.P. Amis de Vienne - LYON 185-71 J.

***Pensez à payer
le plus rapidement possible
votre Abonnement
pour 1978***

- soit par C.C.P. ou chèque bancaire
- soit directement au S.I.

A partir du 1^{er} OCTOBRE, nous serons obligés de procéder par voie de recouvrement postal, ce qui entraîne pour tous des désagréments et des frais supplémentaires.

**FICHE D'ABONNEMENT AU BULLETIN DES « AMIS DE VIENNE »
POUR L'ANNEE 1978**

NOM : Prénoms :

Adresse exacte (pour l'envoi du bulletin par poste) :

.....
.....

TARIF ABONNEMENT :

<i>Abonnement de soutien</i>	100 F
<i>Abonnement normal</i>	50 F
<i>Etudiants - Retraités</i>	30 F

A retourner accompagné du règlement par :

chèque bancaire ou par C.C.P. LYON 185-71 J

à l'adresse suivante :

« AMIS DE VIENNE » - Syndicat d'Initiative - Cours Brillier - 38200 VIENNE

Programme de nos manifestations au verso

NOS PROCHAINES MANIFESTATIONS

- 7 octobre : visite de l'église romane de Champagne et de la crypte de Salaise.
- 25 octobre : conférence sur les blasons, à 18 h, au Syndicat d'Initiative.
- 18 novembre : visite de Sainte-Colombe.
- 12 décembre : à 18 h, visite de la Bibliothèque de Vienne : les plus beaux manuscrits, les éditions originales seront exposés et feront l'objet d'un commentaire.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ

DES

AMIS DE VIENNE

Société fondée en 1904

N° 73

Fascicule 3 - Troisième trimestre 1978



LYON
IMPRIMERIE BOSC FRÈRES
42, quai Gailleton
1978

Le Monnayage à Vienne-en-Dauphiné

De l'Antiquité gauloise jusqu'en plein xx^e siècle, la ville de Vienne a souvent frappé monnaie au cours de l'Histoire : monnaie de bronze, d'argent surtout, d'or parfois et, plus récemment, monnaie fiduciaire de durée éphémère.

La grande période du monnayage viennois a été le Moyen-Age, notamment du début du xi^e siècle jusqu'au troisième quart du xiv^e, avec, pour période d'activité maximale, les années 1240/1260, alors que le siège archiépiscopal de Vienne était tenu par Jean de Bernin. Les deniers et oboles d'argent émis à cette époque connurent une étonnante diffusion à travers tout le quart Sud-Est de la France actuelle, sans comparaison avec aucune autre des nombreuses monnaies féodales frappées alors dans la région.

La mainmise du roi de France sur le Dauphiné au milieu du xiv^e siècle, et sur la ville de Vienne un siècle plus tard, ne mit pas totalement fin au monnayage viennois, si du moins elle lui porta un terrible coup. Le xvi^e siècle vit fleurir les méreaux, sorte de monnaie fiduciaire créée par les églises de Vienne, et, à partir de la Révolution française, le papier-monnaie se fabriqua spasmodiquement à Vienne jusqu'en 1920.

Toute cette longue activité monétaire de notre ville est du premier intérêt. Non seulement par son aspect purement numismatique, c'est-à-dire par le caractère structurel, narratif et artistique des émissions, mais aussi parce qu'elle montre avec éclat les vicissitudes historiques de Vienne. Le droit d'émission ayant toujours été considéré comme un droit régalien, Vienne n'a pu se l'approprier qu'en des périodes où elle a trouvé, au moins de fait, l'indépendance politique, à moins que les circonstances n'aient autorisé les autorités de la ville, épiscopale, municipale, ou économique, à produire temporairement une monnaie fiduciaire.

I. — L'ANTIQUITE

A) Le monnayage gaulois

Dès l'époque gauloise on a frappé monnaie à Vienne. L'intense trafic commercial que connaît l'axe Rhône-Saône qui conduit notamment vers l'étain de l'actuelle Cornouaille britan-

nique fait connaître à Vienne les monnaies d'argent que frappe Marseille : oboles depuis le milieu du v^e siècle avant Jésus-Christ (à l'avers tête d'Apollon, au revers roue avec ou sans les lettres MA), et drachmes depuis le début du iv^e siècle (tête d'Artémis à l'avers, lion au revers). Le trésor de Bougé-Chambalud (1) exhumé en 1886 contenait plus de 2 000 oboles, toutes marseillaises, qui, compte tenu de leur poids important (0,65 g en moyenne), de leur beau style et de leur usure, semblent avoir été enfouies vers 200 au plus tard. Vienne connaît aussi les statères d'or de Philippe II de Macédoine qui se répandent en Gaule par Marseille et que les Gaulois imitent dès le iii^e siècle (trouvaille de statères d'or gaulois de Crémieu dans les années 1860).

Dans ces conditions, les Allobroges, qui ont Vienne pour capitale, devaient être tentés, à leur tour, par la frappe monétaire. A la différence de nombreux peuples gaulois, ils n'ont guère émis de monnaies d'or, mais essentiellement des pièces d'argent, et cela à partir du iii^e siècle avant Jésus-Christ. Le trésor de Tourdan (2) découvert en 1890 et qui semble avoir été enfoui vers 150 révèle, entre autres, des drachmes gauloises de 2,20 g à 2,30 g (poids plus faible que les drachmes tardives de Marseille qui ont de 2,40 g à 2,70 g), présentant à l'avers Apollon lauréat, au revers un cheval bondissant avec, en dessous, une petite roue perlée et au-dessus de l'animal une inscription lue par certains IENAS, c'est-à-dire VIENAS (voir figure 1). Doit-on en conclure à l'existence d'un atelier monétaire à Vienne ? Le rang de capitale Allobroge de Vienne pousse en tout cas à y croire.

Les pièces à l'inscription IENAS sont peu nombreuses mais montrent une imitation frappante des deniers romains émis en Campanie au iii^e siècle, plus que des drachmes massaliotes : même tête laurée d'Apollon à l'avers, même cheval galopant au revers avec au-dessus de lui la légende ROMA là où notre pièce gauloise porte IENAS. Si Vienne n'a été conquise par Rome qu'en 121 avant Jésus-Christ, du moins les monnaies romaines pouvaient-elles être connues des Allobroges par les échanges accélérés depuis que Rome a enlevé l'Espagne aux Carthaginois. L'imitation des deniers romains se retrouve dans les nombreuses pièces gauloises d'argent au type du cavalier combattant exhumées près de La Tour-du-Pin (trésor de Sainte-Blandine, 1889), et qui sont plus récentes que les pièces enfouies à Tourdan : avec leur cavalier galopant la lance en arrêt, ces pièces (d'un poids de 2,18 g environ) font penser au type romain des dioscures, mais avec chez nous un seul cavalier. En outre, les monnaies de Sainte-

(1) Bougé-Chambalud est à 30 km au Sud de Vienne.

(2) Tourdan est à 20 km au Sud-Est de Vienne.

Blandine imitent par leur poids, et souvent aussi par leur module, le quinaire romain, qui valait un demi-denier, et l'on peut donc parler de quinaires allobroges à leur sujet comme au sujet des drachmes à l'inscription IENAS.

Les Allobroges indépendants ont frappé beaucoup de monnaies d'argent : drachmes, oboles et sous-multiples de l'obole, avec ou sans inscription. Et après la conquête romaine de 121, le monnayage gaulois s'est longtemps maintenu, car des monnaies d'argent ont été frappées dans le système gaulois de l'obole à Nîmes et à Cavaillon au milieu du 1^{er} siècle avant Jésus-Christ encore (3). Mais il est très difficile de dater ces pièces et de localiser leur lieu d'émission. Pour s'en tenir au trésor de Tourdan, de composition bien plus variée que celui de Bougé-Chambalud, ses 244 pièces d'argent contenaient 162 pièces au type marseillais formées d'oboles et de leurs sous-multiples (jusqu'au 1/8 d'obole) et 78 pièces de types plus spécifiquement allobroges, car leurs revers étaient soit au bouquetin (il s'agit de drachmes de 2,20 g à 2,30 g), soit au cheval courant (qui ont l'inscription IENAS), soit au daim (pièces de 0,90 g à 1 g et qui sont donc des trihémioboles valant 3/2 obole), soit enfin des pièces au buste de cheval. Mais Tourdan n'a aucune pièce au cavalier comme celles de Sainte Blandine, ni aucune pièce à l'hippocampe, qui sont les unes et les autres des pièces allobroges assurément, sans doute plus récentes. Le bouquetin (voir figure 2) est un type peu fréquent dans la numismatique gauloise où le cheval et le sanglier sont les deux animaux les plus représentés. Par contre l'hippocampe n'est pas rare dans les monnaies gauloises (Narbonne, Auvergne, Bretagne...), et semble avoir été frappé par les Allobroges de Genève, tandis que les pièces au bouquetin seraient le fait des Allobroges des montagnes, de Grenoble donc. Vienne semblerait avoir émis les monnaies au cheval courant et des imitations de pièces au type marseillais.

Ce qui étonne dans ces monnaies gauloises, c'est la médiocrité de la frappe : très souvent les types sont incomplets et les flans de forme irrégulière. La technique de la frappe était semblable chez les Gaulois et les Romains : le flan préalablement amené au poids voulu était posé sur un coin fixe en bronze ou en fer portant l'effigie de la face ; puis on appliquait sur le flan un coin mobile muni de l'effigie du revers et l'on frappait ce coin d'un ou plusieurs coups de marteau ; les deux faces du flan se

(3) Le système gaulois du monnayage comprenait, après comme avant la conquête romaine, les principales divisions suivantes : la tétrbole ou drachme (= 4 oboles), 2,20 g à 2,50 g, la diobole (= 2 oboles) 1,24 g à 1,10 g, l'obole, 0,55 g à 0,62 g, l'hémiobole, 0,275 g à 0,31 g, le tartémorion (1/4 d'obole) 0,14 g à 0,16 g et l'hémirtartémorion (1/8 d'obole) 0,07 g à 0,08 g.

trouvaient ainsi impressionnés simultanément. En revanche, l'exécution artistique dénote chez les Allobroges une remarquable qualité, supérieure à celle de beaucoup d'autres peuples gaulois : il y a une certaine finesse parfois dans la tête d'Apollon et le bouquetin ou le cheval bondissant est plein de vie (voir photo I).

B) L'activité monétaire de Vienne colonie romaine

Au cours de la longue occupation romaine que Vienne a connue de 121 avant J.-C. à 468 après J.-C., la ville obtint de César dès 50 avant J.-C. le titre envié de colonie romaine, mais il lui fut vite retiré à la suite d'un soulèvement et elle se retrouva pendant un temps avec celui moins avantageux de colonie latine. Elle porta en tout cas dès 50 le titre de COLONIA IVLIA VIENNENSIVM. Comme quelques rares autres colonies de Gaule, Lyon, Nîmes, Cavaillon, Avignon, toutes situées, comme on le remarque, sur l'axe rhodanien, c'est-à-dire sur l'artère majeure du commerce en Gaule, Vienne obtint le droit de frapper monnaie à la fin de la République.

Il s'agit seulement d'une monnaie de bronze, l'as. L'as frappé à Vienne est un moyen bronze d'un module de 30 millimètres et d'un poids d'environ 20 grammes (4). A Rome, dès le premier triumvirat, en raisons des troubles civils, l'as vit son poids ramené à un tiers d'once, soit 9,08 g. La hiérarchie monétaire fixée par Auguste plaçait au-dessus de l'as, plus petite des monnaies romaines, de poids 9,08 g toujours, le dupondius pesant 2 as et le sesterce pesant 2 dupondius ; puis, au-dessus de ces trois monnaies de bronze, le denier d'argent valait 4 sesterces, et l'aureus d'or 25 deniers. Cette hiérarchie devait durer jusqu'au milieu du III^e siècle. L'as viennois n'est donc pas assimilable en valeur à l'as romain et se rapproche plutôt du dupondius (18,16 g). D'ailleurs, à l'appui de cette thèse vient le fait que les as de Vienne, comme ceux de Lyon et de Nîmes, sont souvent coupés délibérément par le milieu, chacune des deux moitiés circulant certainement avec valeur d'un as romain. La différence de poids entre l'as viennois et le dupondius romain tient à ce que ces monnaies divisionnaires n'étaient valables que sur le territoire respectif de ces colonies : il ne faut donc pas chercher une rigoureuse équivalence pondérale dans les monnaies du monde romain (ou, plus tôt, du monde gaulois), comme nous sommes habitués

(4) DE LA TOUR H., *Atlas de Monnaies gauloises*. Paris, 1892, planche VII, n° 2943, poids 19,74 g.

à en trouver chez nous depuis l'œuvre de clarification et de systématisation faite par la Révolution française (5).

L'as de Vienne s'identifie aisément à sa légende du revers C I V (Colonia Iulia Viennensium). Cette monnaie (Fig. 3 et Photo II) présente à l'avers les têtes adossées de César à gauche et d'Octavien à droite avec la légende IMP CAESAR DIVI F DIVI IVLI, au revers une proue de navire pourvue d'un éperon à droite avec, sur le pont, un mât précédant une construction à étages (sorte de château, propugnacula); au-dessus de cette proue de navire se lisent les initiales C. I. V. Les deux têtes à l'avers sont identifiables par l'inscription qui les borde, DIVI F pour Octavien, DIVI IVLI pour César, et en outre la tête d'Octavien est plus jeune.

L'as de Vienne est étroitement imité de ces as romains qui, dès le début du monnayage de Rome, présentent la tête de Janus bifrons à l'avers — Janus passait chez les Romains pour l'inventeur de la monnaie — et la proue de navire au revers. On rencontre encore assez couramment au temps des Guerres Civiles du 1^{er} siècle avant J.-C. l'as bifrons, par exemple l'as présentant à l'avers l'effigie janiforme et laurée du grand Pompée et au revers une proue de navire. Il faut noter la qualité de l'exécution des as viennois : le revers est remarquablement gravé et les étages du château sont très nets, comme est élégante la proue de navire ; les portraits de l'avers ne sont pas moins soignés. A Lyon un as très semblable tant à l'avers qu'au revers est frappé au même moment ; à Nîmes l'avers de certains as, légèrement postérieurs, est aussi au type des deux têtes adossées — il s'agit de celles d'Agrippa à gauche et d'Auguste à droite — mais le revers présente un crocodile à droite attaché à un palmier et symbolisant la conquête de l'Égypte d'où venaient les vétérans installés à Nîmes.

Il semble que ces moyens bronzes de Vienne aient été frappés en assez grand nombre, car il n'est pas rare d'en découvrir. Le Musée de Vienne, quant à lui, en possède une belle série d'une quarantaine environ. L'usure de ces pièces montre qu'elles ont dû beaucoup circuler, car on n'a pas retrouvé d'exemplaire superbe, ni a fortiori à fleur de coin. La fabrication monétaire à Vienne cessa dès le début de l'empire (27 avant J.-C.) : non seulement le pouvoir impérial romain répugnait au maintien d'ateliers provinciaux, mais le seul atelier de Gaule qui survécut un moment, celui de Lyon, était bien trop proche de Vienne, et Lyon était politiquement bien trop importante pour que l'atelier viennois

(5) Je tiens à remercier ici, et très vivement, M. TURCAN, professeur à l'Université de Lyon III pour les très précieux éclaircissements qu'il a bien voulu me communiquer au sujet de cette numismatique gallo-romaine.

continuât son existence. Lyon a frappé monnaie abondamment jusqu'à Néron : des dupondius et des as au module et poids de leurs homologues romains et des deniers d'argent. Les pièces de bronze ne portent plus sous l'Empire le nom de Lyon comme auparavant (Copia, inscrit sous la proue de navire du revers des grands bronzes lyonnais de la fin de la République) mais seulement l'inscription ROM ET AUG sous l'autel des Trois Gaules substitué à la proue de navire. Peut-être parce que l'Empereur, voulant purger la Gaule des dernières monnaies gauloises, très variées et rappelant l'indépendance, désirait que les délégués des cités des Trois Gaules venus à Lyon célébrer chaque année le culte de Rome et d'Auguste diffusent à leur retour dans leurs cités d'origine des pièces de type romain.

Certains considèrent comme viennois un autre type d'as dont l'avvers présente la tête d'Octavien à droite avec pour toute légende CAESAR et dont le revers est très semblable à celui des as à têtes adossées, mais avec un château moins important et surtout sans la légende C. I. V.

A la faveur de la sécession de la Gaule au III^e siècle, sous les empereurs gaulois Postumus, Victorin et les deux Tetricus père et fils (258/273), un atelier monétaire rouvrit peut-être à Vienne : des pièces de cette époque portant au revers la lettre V indiquent peut-être qu'il s'agit de Vienna. Ce fut en tout cas de très faible ampleur, ne serait-ce qu'en raison de la brièveté de la sécession, et rien, depuis, ne fut émis à Vienne jusqu'à la fin de l'Empire, alors que Lyon et Arles ont connu sous le Bas Empire une grande activité monétaire, les pièces frappées à Lyon portant, depuis la réforme de Dioclétien, les lettres d'identification LG, LVG ou PLG.

II. — L'ETONNANT HAUT-MOYEN-AGE

A) Aux temps mérovingiens

C'est en 468 que Vienne tombe sous la domination burgonde. Elle le restera jusqu'en 534, date où les fils de Clovis s'emparent du royaume burgonde. Les Mérovingiens s'y maintiendront plus de deux siècles jusqu'à l'avènement des Carolingiens en la personne de Pépin le Bref, mais à travers combien de troubles ! Pourtant c'est en cette sombre période que devait reprendre à Vienne l'activité monétaire, avec frappe de l'argent, et, pour la première et seule fois, de l'or.

Il ne semble pas que Vienne ait produit des monnaies sous la domination burgonde : le roi a de l'autorité et l'atelier de Lyon,

la capitale, est bien trop proche, c'est lui qui émet des pièces, au moins de bronze, avec à l'avvers le buste du roi Gondebaud et au revers l'inscription LD, Lugdunum. Par contre Vienne se réveilla de son sommeil multiséculaire sous les faibles Mérovingiens : elle se met à frapper des pièces de petit module et de faible poids (1 g à 1,50 g) en or, les triens ou tiers de sols, et en argent, les deniers. Non seulement Vienne, mais bien d'autres villes, en Dauphiné comme Crémieu, Grenoble, Valence, Die, Embrun, et hors du Dauphiné comme Uzès, Arles et Sisteron, pour rester dans le Sud-Est de la France, deviennent des centres monétaires. Ce pullulement s'explique par le morcellement politique de fait qui permet aux potentats locaux de s'arroger ce droit régalien par excellence qu'est le droit de battre monnaie.

Les pièces frappées à Vienne sont nettement plus nombreuses en or qu'en argent. Les triens donnent aussi beaucoup plus de renseignements. Ce sont des pièces identifiables à ce qu'elles portent la mention VIENNA ou l'abréviation VI. Elles étaient fabriquées par des orfèvres qui indiquent leur nom dans la légende de l'avvers ou du revers : ces fabricants ou monétaires ont été nombreux de la fin du VI^e au milieu du VIII^e siècle : on relève d'abord le nom de LAVRENTIVS, le plus ancien, qui frappait au temps de l'empereur byzantin Maurice Tibère (582 - 602) ; car il indique le nom de cet empereur sur l'avvers, le nom de Laurentius étant gravé au revers ; ont aussi frappé les triens viennois AVDEMVNDVN, BAPPA, SANCTVS, IVLIANVS, BERTVLVS, LEVDINVS, ARVALDVS, DOBVS (Fig. 4) RENIVS, FRODOLENVS. La monnaie représente toujours à l'avvers une tête diadémée à droite ou parfois à gauche, mais traitée de façon de plus en plus barbare et où les cheveux deviennent longs comme les portent les rois mérovingiens. Est-ce encore bien l'empereur comme le veut la tradition jusqu'alors respectée par les chefs barbares d'Occident ? L'historien Procope (VI^e siècle) dans son « Livre des Guerres » nous apprend qu'au contraire c'est bien l'effigie des Mérovingiens qu'il faut y voir.

De nos triens viennois, seul celui de Laurentius porte le nom de l'empereur (autour de l'effigie), le nom du monétaire étant au revers. Dans tous les autres l'effigie est au contraire entourée du nom du monétaire, par exemple ARVALDO MONITARI ou IVLIANO MO ou BAPPA MONITTA. Au revers figure alors la légende VIENNA CIVITATE ou VIENNA CIVI ou VIENNA FIT ou VIENNA FEIT, autour du champ occupé par une croix exécutée de diverses façons et accostée des deux lettres VI. En somme, le triens représente toujours les mêmes types, effigie d'un côté, croix de l'autre, mais traités, comme les légendes, avec beaucoup de fantaisie.

La capitale est bien représentée par son rôle de centre de gravité de l'ensemble de la monnaie royale. Elle est le point de convergence de toutes les tendances et de toutes les influences. Elle est le lieu où se jouent les conflits et les compromis. Elle est le théâtre de la lutte pour la prépondérance et la suprématie. Elle est le lieu où se crée et se développe la personnalité de la monnaie royale.

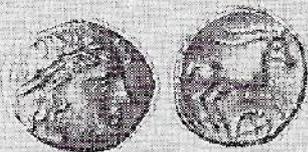
ABREVIATIONS DES REFERENCES DES FIGURES ET PHOTOS

- LT = DE LA TOUR H., *Op. cit.* dans la bibliographie.
- PA = POEY D'AVANT F., *Op. cit.* dans la bibliographie.
- C = CIANI L., *Les monnaies royales françaises de Hugues Capet à Louis XVI.* Paris, 1926.
- L = LAFURIE J. et PRIEUR P., *Op. Cit.* dans la bibliographie.

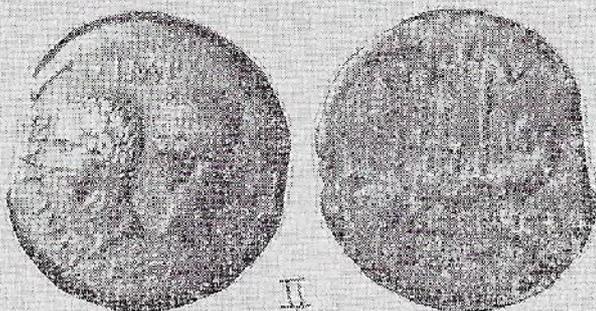
MONNAIES DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE GRENOBLE

Clichés R.GIRARD

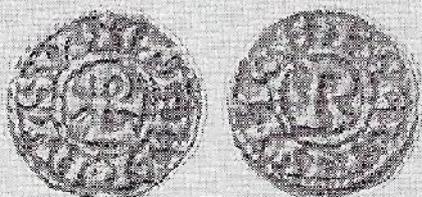
Grandeur réelle



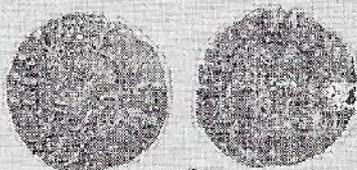
I



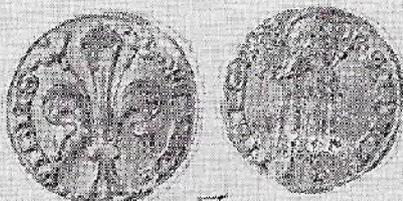
II



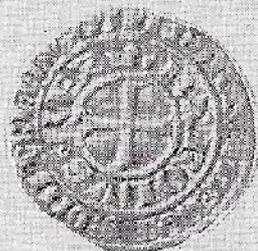
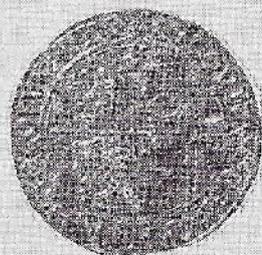
III



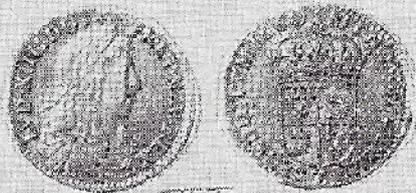
IV



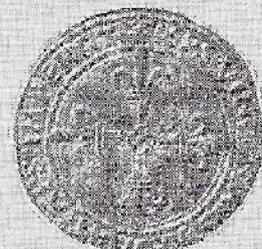
V



VI



VIII



VII

- I : drachme d'argent allobroge - LT 2878
II : as de bronze gallo-romain de Vienne - LT 2943
III : denier d'argent de l'archevêque Thibaut - PA 4817
IV : denier des archevêques de Vienne. Anonyme - PA 4826
V : florin d'or d'Humbert II, Dauphin de Viennois - PA 4868
VI : gros d'argent de Charles V Roi Dauphin - PA 4911
VII : écu d'or au soleil du Dauphiné de Louis XII - L 597
VIII : douzième d'écu d'argent de Louis XIV (Dauphiné) - C 1871

BONS EMIS PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE DE VIENNE

IX



X



- Photo IX : Recto du bon de 50 centimes 4^e émission 1918
Format: 90x53 millimètres
Couleurs: rose et noir sur fond bleu
- Photo X : Verso du bon de 1 franc 5^e émission 1920
Format: 91x61 millimètres
Couleurs: bleu et noir sur fond rose



Fig.1 L T 2904
Drachme des Allobroges. Argent.
R: IENAS



Fig.2 L T 2879
Drachme des Allobroges. Argent

Fig.3 L T 2943
As gallo-romain
Bronze



Fig.4 Pages Viennoises 1937
Triens de DOBVS. Or.
A: VIENNA MONITARI
R: DOBO MONITARIO

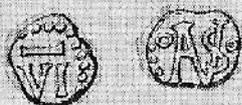


Fig.5 Pages Viennoises 1937
Denier mérovingien. Argent.

Fig.6 Pages Viennoises 1938
Louis le Pieux
Denier d'argent
A: HLVDVVICVS IMP



Fig.6bis
Charles le Chauve
Denier d'argent
A: CARLVS REX FR
R: VIENNA

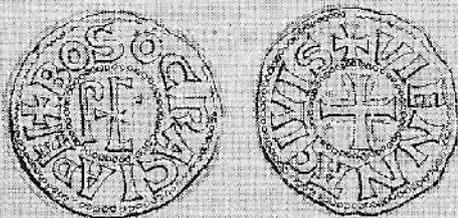
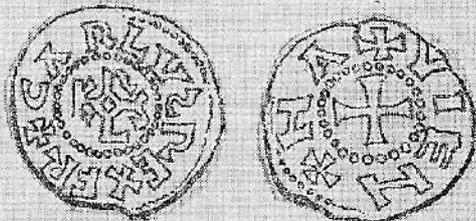


Fig.7 P A 4801
Denier de BOSON. Argent
A: BOSOGRA CIA DEI
R: VIENNA CIVIS

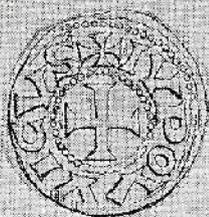


Fig.8 PA 4812
Denier de Louis l'Aveugle. Argent
A: IVDOVICVS
R: VI dans le champ

Fig.9 PA 4816
Archevêque Thibaut
Denier d'argent
A: TEVBAVDVS V
R: SCS MAVRICIS



Fig.10 PA 4826
Archevêques de Vienne. Denier de
billon.
A: S M VIENNA
R: MAXIMA GALL



Fig.11 PA 4828
Archevêques de Vienne. Denier de
billon.
A: S M VIENNA
R: MAXIMA GALL

Fig.12 PA 4844
Archevêques de Vienne
Gros d'argent
A: SANTVS MAVRICIVS
R: MAXIMA GALLIARVM



Fig.13 PA 4845
Archevêques de Vienne
Gros d'argent
A: SANTVS MAVRICIVS
R: MAXIMA GALLIARVM

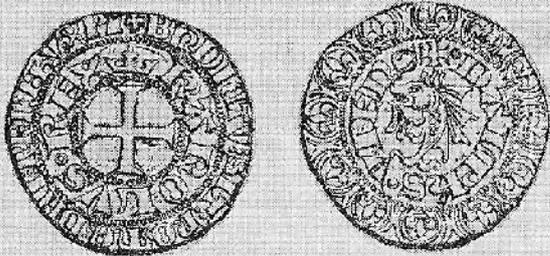


Fig.14 C 479

Charles V. Gros delphinal. Billon

A: BNDICTV SIT NOME DNI NRI

IHV XPI KAROLV REX

R: DALPHS VIENS



Fig 14 bis PA 4976

Louis, fils aîné de Charles VII,

dauphin de 1440 à 1456

A: LVDOVICVS DALPHINVS VIENENSIS

R: XPC VINCIT, XPC REGNAT, XPC

INPEBAT

Fig.15 C 1100B

François Ier

Essai d'or de l'écu

d'argent

A: FRANCISCVS DEI GRATIA

FRANCORVM REX

R: SIT NOMEN DNI

BENEDICTVM



Fig.16 C 1871

Louis XIV

Douzième d'écu du Dauphiné. Argent

A: LVD XIIIID G FR ET NAV REX

R: SIT NOMEN DOMINI BENEDICTVM



Fig.17 C 1919B

Louis XIV

Ecu aux insignes du

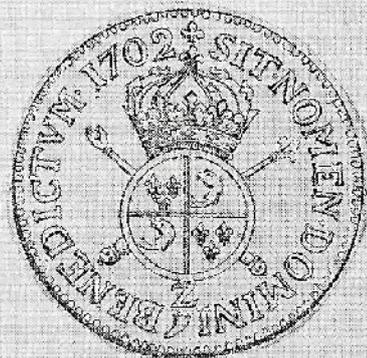
Dauphiné. Argent

A: LVD XIIIID D G FR ET

NAV REX

R: SIT NOMEN DOMINI

BENEDICTVM



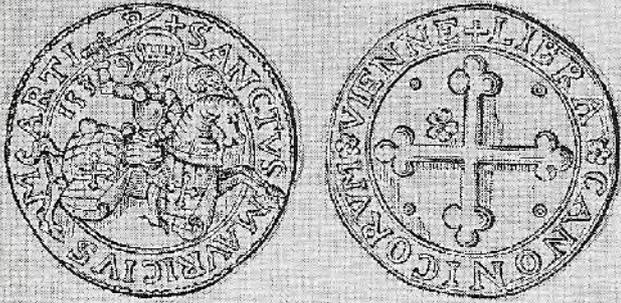


Fig.18

Méreau de SAINT-MAURICE

A: SANCTVS MAVRICIVS MARTIR

R: LIBRA CANONICORVM VIENNE

Fig.19

Méreau de SAINT-MAURICE

A: SANCTVS MAVRICIVS

R: LIBRA CANONICORVM

VIENNE

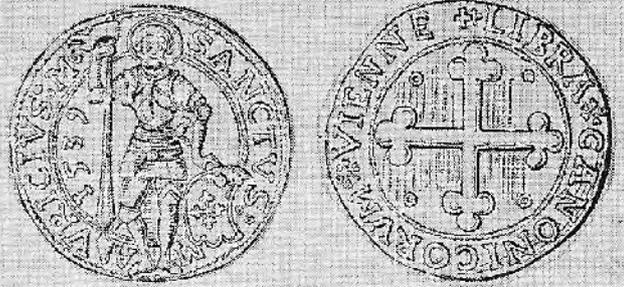


Fig.20

Méreau de SAINT-MAURICE

A: SANCTVS MAVRICIVS MARTYR

R: LI PRESBITERORVM VIENNE

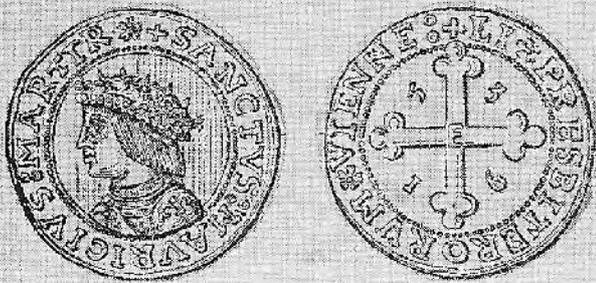


Fig.21

Méreau de SAINT-MAURICE

A: SANCTVS MAVRICIVS M

R: L CLERICORVM VIENNE

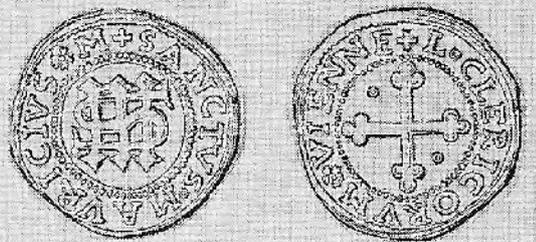


Fig.22

Méreau de SAINT-SEVERE

A: S SEVERVS VIENNE

R: EIVS LIBRA ECCLESIE 1524



L'un des plus beaux triens est précisément celui de Laurentius et il est aussi le plus lourd (1,50 g). Il est conservé au musée de Vienne. A l'avers court, autour du buste diadémé à droite de Maurice Tibère la légende DN MAVRICIVS PP AV, le champ du revers est occupé par le chrisme accosté des lettres A et ω , tandis que sur la bordure se lit l'inscription VIENNA DE OFFICINA LAVRENTI. Il est peut-être bon d'attirer l'attention des collectionneurs sur les contrefaçons modernes dont ces pièces d'or barbares ont été l'objet et qui peuvent très facilement abuser : on a fabriqué aux XIX^e et XX^e siècles d'admirables « forgeries » (faux) reproduisant à s'y méprendre des triens d'Occident, notamment des triens lombards représentant l'empereur Maurice Tibère et de très nombreux triens wisigothiques. Tout y est ou presque : l'or, le module, le poids, le type. Voir à ce sujet le catalogue édifiant de la vente Jean Vinchon à Bruxelles le 20 mai 1974. Pour se prémunir contre de telles mystifications, il faut de toute nécessité faire expertiser ses pièces, soit auprès des spécialistes très hautement réputés du Cabinet des Médailles à Paris, soit auprès des grands experts parisiens que sont Jean Vinchon et Emile Bourgey.

Les deniers mérovingiens retrouvés sont plus rares que les triens ; ils proviennent le plus souvent des trouvailles faites dans les sépultures. Ils sont beaucoup plus sommairement exécutés que les triens : à l'avers ils portent en tout et pour tout, gravée dans leur champ, l'inscription VI surmontée d'une barre horizontale, un grénétis courant en bordure de la pièce ; au revers les lettres AVS en monogramme (Fig. 5) ; Vassy lisait ANS, Villard, en restituant AVS, pense que ce sigle doit évoquer AVSTROBERT, évêque de Vienne vers 730. D'autres évêques, à Lyon, Le Puy, Nîmes, Paris, par exemple, signaient au même moment leurs monnaies d'argent de leur nom. Ces deniers montrent combien l'Eglise reste la vraie puissance dans les vicissitudes politiques de l'époque. Les deniers viennois sont des pièces très petites, pesant de 0,95 g à 1,35 g, alors que les triens connus ont de 1,02 g à 1,50 g, le poids des uns comme des autres diminuant à mesure qu'on avance dans le temps.

Le pullulement d'ateliers monétaires à l'époque mérovingienne tout le long de l'axe Marseille - Frise en passant par Vienne, Chalon-sur-Saône, Dieuze en Moselle, Maastricht, nous montre qu'un actif trafic persiste en pleins VII^e-VIII^e siècles sur cette artère traditionnelle du grand commerce européen, et que Vienne, avec ses nombreux monétaires, a dû en être un chaînon remarquable. La numismatique apporte donc une intéressante contribution à la connaissance de cette époque mérovingienne si pauvre en documents.

B) Sous les Carolingiens

En 751 Pépin le Bref se fait élire roi à Soissons par une assemblée de grands et d'évêques, puis, aussitôt après, sacrer par l'Eglise. Ainsi naissait, et pour plus de deux siècles, une nouvelle dynastie, les Carolingiens.

En raison de l'appauvrissement de plus en plus marqué de l'Europe qui n'exporte rien, les Carolingiens n'ont pas frappé l'or, mais beaucoup de monnaies d'argent, les deniers, dont le métal provient des nombreuses petites mines disséminées sur le continent ou des anciennes monnaies décriées par la nouvelle race royale. Vienne a connu une activité monétaire dès le règne du fils de Charlemagne, Louis le Pieux, mais surtout à partir de 879, date de la formation d'un nouvel Etat, le royaume de Vienne ou de Provence dont Vienne est la capitale.

Les deux Carolingiens Louis le Pieux (814-840), et son fils Charles le Chauve (840-877), ont frappé des deniers à Vienne. L'autorité du souverain s'y remarque à la disparition du nom des monétaires. Vienne partage avec de nombreuses villes le privilège de frapper la monnaie carolingienne, avec Lyon et Arles pour ce qui est de la vallée du Rhône. Au temps de Louis le Pieux les deniers viennois portent à l'avers une croix entourée de la légende HLVDVVICVS IMP, tandis qu'au revers l'inscription VIENNA (parfois VENNA) barre horizontalement tout le champ (Fig. 6). La composition est plus riche sous Charles le Chauve : le champ de l'avers est occupé par le monogramme de Charles autour duquel court la légende complémentaire GRATIA DEI REX ; au revers on lit en bordure VIENNA CIVIS et le champ est agrémenté d'une croix (Fig. 6 bis).

Or, deux ans après la mort du roi de Francie Occidentale, Charles le Chauve, toute la région comprise entre Massif Central et Alpes se détachait avec éclat de la soumission aux Carolingiens pour s'organiser en royaume indépendant sous un prince nouveau. Cette sécession eut lieu au célèbre concile de Mantaille en 879 : là, six évêques métropolitains, ceux de Vienne, Lyon, Besançon, Aix, Arles et Tarentaise, leurs suffragants et les grands laïques de tous ces diocèses, réunis sous la présidence de l'archevêque Autran de Vienne, rejettent l'autorité de Louis le Bègue, le faible fils et successeur de Charles le Chauve, et proclament roi Boson, beau-frère de ce dernier. Boson était bien connu des grands et des évêques de la région pour s'être vu confier la garde de Vienne par Charles le Chauve en 870. Ils se rallient à lui sans doute parce qu'irrités de se sentir loin du souverain et donc délaissés depuis que les intrigues familiales absorbaient beaucoup plus l'énergie des Carolingiens que le souci d'une bonne administration. Avec Boson ils auront un souverain résidant chez eux. Ainsi

se constitue le royaume de Provence. Malgré les efforts du roi de Francie Occidentale pour le réduire, il se maintiendra, avec deux souverains principaux, Boson (879-887) et son fils Louis l'Aveugle (887-928).

Vienne étant promue capitale du nouvel Etat, son atelier monétaire prend naturellement une activité accrue et frappe des deniers, mais très imités des précédents, c'est-à-dire de ceux de Charles le Chauve : à l'avers des deniers de Boson le champ est occupé par le mot REX et en bordure court la légende BOSO GRACIA DEI REX ; le champ du revers est marqué d'une croix séparée par un grénétis circulaire de l'inscription VIENNA CIVIS (Fig. 7). De Louis l'Aveugle nous avons plusieurs types : l'un, très semblable au précédent, montre à l'avers le monogramme du roi entouré de l'expression LVDVICVS MPR et au revers la croix entourée de l'expression VIENNA CIVIS au-delà du grénétis ; un autre (Fig. 8), plus sobre, a le champ de son avers occupé par une croix entourée du mot LVDOVICVS tandis qu'au revers les lettres VI occupent le champ, inscrites dans un grénétis circulaire au-delà duquel la bordure de la pièce est nue, sans inscription ni décoration. Une variété à noter : les lettres VI sont inversées en IV (6).

III. — L'APOGÉE DU MOYEN-ÂGE

A) Le monnayage des archevêques du XI^e au XIII^e siècle

Pour des raisons profondes qu'on retrouve ailleurs en Europe et dont nous n'avons pas à débattre ici, l'affaiblissement de la puissance des rois de Provence ne devait pas tarder. Une fois encore, comme au temps des derniers Mérovingiens, mais pour beaucoup plus longtemps désormais, la puissance restante à Vienne apparaît alors comme étant celle de l'Eglise. Les besoins du commerce vont aussitôt inciter l'archevêque à frapper monnaie et c'est ainsi que pour cinq siècles, du début du X^e à la fin du XIV^e, un monnayage épiscopal va se substituer au monnayage royal dans l'atelier viennois.

Ce monnayage des archevêques allait être, et de très loin, le plus important, en durée et en rayonnement, de tous les monnayages que Vienne devait connaître au cours de sa longue

(6) Je veux ici remercier avec chaleur M. Raymond GIRARD, architecte honoraire des Bâtiments de France, archéologue et numismate dauphinois, de m'avoir spontanément et généreusement communiqué les résultats de ses beaux travaux numismatiques.

histoire. La monnaie par excellence des archevêques de Vienne est alors le denier d'argent, pesant environ 1 g à 1,25 g et de bon aloi. Il sert aux transactions courantes dans tout le Sud-Est de la France actuelle où il est au XIII^e siècle la monnaie par excellence. Pour toute la région il est l'unité monétaire fondamentale, si répandu et si populaire qu'on le contrefait : dès le XI^e siècle, l'archevêque Léger se plaint des faux monnayeurs installés à Aigucbelle (Savoie) qui frappent de faux deniers viennois n'ayant ni le poids ni le titre. L'atelier archiépiscopal ne frappe pas seulement les deniers d'argent, mais aussi des oboles d'argent, pièces minuscules de 0,25 g à 0,40 g et des deniers de billon de 0,85 g à 1,10 g.

Les premières frappes remontent à la fin du règne du roi de Provence, Louis l'Aveugle, premier quart du X^e siècle ; il y a en effet à ce moment émission d'un denier d'argent mixte portant à la fois la marque de l'archevêque à l'avvers, sous la forme de la légende S C MAVR VIENS et le sigle de Louis l'Aveugle au revers par les lettres LV gravées dans le champ (cf. Poey d'Avant 4815, tome III, planche CVI, n^o 5).

Après Louis l'Aveugle, mort en 928, ce monnayage mixte entre les deux puissances continue quelque temps, comme le montrent les deniers de l'archevêque Thibaut (952-1000) : ces deniers portent en effet dans le champ du revers la lettre R qu'on s'accorde à interpréter comme l'initiale de Rodolphe III roi de Provence de 993 à 1032 après Conrad le Pacifique qui régna de 937 à 993. Il est à noter que ces deniers de Thibaut sont les seuls de toute la longue série archiépiscopale qui commence, à être signés du nom de l'archevêque : l'avvers porte la légende TEVBALDVS (Fig. 9, Photo III), le revers SCS MAVRICS entourant l'initiale R du champ. Le monnayage mixte se prolongea encore peut-être dans certains deniers de l'archevêque Léger (1029-1069) qui sont gravés au monogramme de l'empereur Henri III (cf. Poey d'Avant 4822, tome III, Planche CVI n^o 11).

Après Léger, il n'y a plus d'allusions à des empereurs et la monnaie viennoise ne fait plus référence qu'à saint Maurice, le patron de la cathédrale de l'archevêque. Les deniers frappés alors sont d'une variété assez réduite, due davantage aux légendes qu'aux types. Les types montrent toujours à l'avvers le buste de saint Maurice traité soit de profil avec tête presque toujours tournée à gauche, soit de face, mais ce dernier cas est exceptionnel. Au revers, le champ est occupé par une croix grecque, parfois cantonnée aux quatre angles des lettres V.I.E.N. Les légendes sont tantôt relatives à saint Maurice (SC MAVRIC ou SCI MAVRIC ou S MAVRICVS ou SA MAVRICI ou SANCTVS MAVRITIVS, avec des variantes dans la graphie des lettres, ce qui permet de dater plus ou moins bas les différentes pièces), tantôt

relatives à la ville de Vienne indiquée sous les formes VIENNA CV ou VRBS VIENNA ou S M VIENNA ou VIENNA, tantôt enfin relatives à la prétention qu'a Vienne d'être, avant Lyon, la tête de l'Eglise des Gaules, ce qui s'exprime par les légendes PRIMA GALLIARVM ou CAPUT GALLIE ou MAXIMA GALL ou MAXIMA GALLIARVM. Les prétentions primatiales de l'archevêché de Vienne furent au Moyen-Age un sujet d'interminables discussions, et de la part des papes l'objet de décisions contradictoires. Cette rivalité entre les deux sièges de Lyon et de Vienne pour le titre prestigieux de primat se répercuta sur les monnaies des deux archevêques : chacun s'y attribue le titre tant convoité. Comme on a pu le constater en tout cas, les pièces des archevêques de Vienne montrent une filiation directe avec celles du Carolingien Charles le Chauve : le revers montre toujours la croix entourée d'une légende, à l'avers le monogramme royal a simplement laissé la place au chef du saint protecteur de Vienne. Et le phénomène est général au temps de la féodalité chez toutes les cités frappant monnaie.

De toutes les monnaies frappées par les archevêques de Vienne, les plus fréquentes sont d'une part le denier d'argent marqué à l'avers S M VIENNA avec dans le champ le chef de saint Maurice barbu à gauche et au revers MAXIMA GALL avec une croix grecque dans le champ (Fig. 11), et d'autre part une variété de ce denier, variété où la croix du revers est cantonnée de quatre besants (Fig. 10 et Photo IV). Ils ont circulé au moins deux siècles et pèsent, le premier 1,10 g, le second 0,85 g.

L'extension spatiale de la monnaie viennoise nous est connue par les nombreuses trouvailles d'espèces, telle la trouvaille de Furfande près de Saint-Crépin-en-Embrunais composée de 1 306 pièces dont 51 % sont des deniers viennois, et par les documents écrits (cartulaires d'abbayes, comptes du Trésor Royal). Il apparaît que vers 1240/1260 la monnaie de Vienne est utilisée dans un très vaste périmètre qui va de Besançon au Nord à Avignon au Sud, de Clermont-Ferrand à l'Ouest à Turin à l'Est. C'est dire qu'elle fleurit le long des grands axes de commerce traditionnel du Sud-Est de la France actuelle que sont le couloir Saône-Rhône, les vallées de la Durance et de l'Isère, mais qu'elle s'aventure également sur les routes de pèlerinage de Saint-Jacques que jalonnent Brioude et Le Puy.

Le titre des deniers viennois du XIII^e siècle, qui ne pèsent plus qu'un gramme au maximum — l'obole 0,30 g à 0,45 g — est de 300 à 400/1000, ce qui est mieux que celui des monnaies féodales concurrentes du Sud-Est de la France, Lyon excepté, dont le fort des archevêques est considéré comme valant deux deniers viennois dans les échanges commerciaux.

La monnaie viennoise n'est pas la seule monnaie utilisée dans

notre région : les trésors exhumés dans notre région font apparaître qu'une grande variété de pièces circulaient ici en même temps que celles de l'archevêque de Vienne : deniers de l'évêque de Valence, forts de l'archevêque de Lyon (marqués d'un L barré), deniers tournois du roi de France, deniers de l'évêque de Clermont-Ferrand. La trouvaille d'un trésor de 1540 pièces faite en 1875 entre Pont-Evêque et Septème contenait 950 pièces de Vienne, deniers et oboles, et 540 de Valence, deniers et oboles également. Au milieu du XIII^e siècle où la monnaie viennoise a son rayonnement maximum, le siège archiépiscopal est tenu par Jean de Bernin, qui le conserve 48 ans de 1218 à 1266, et qui est connu comme un prélat très puissant et influent, presque indépendant, en son comté de Vienne, de l'empereur du Saint Empire romain germanique, dont il est en principe le sujet. C'est lui qui se crée la forteresse de la Bâtie.

Pourquoi les archevêques de Vienne n'ont-ils jamais signé leurs monnaies, eux qui étaient si puissants, alors qu'on voit au XIV^e siècle des évêques de bien moindre importance comme ceux de Valence, Saint-Paul-Trois-Châteaux ou l'archevêque d'Embrun inscrire leur nom sur leurs monnaies et y graver leur blason ? Lyon non plus, à l'exception d'un seul archevêque, n'a jamais signé ses monnaies. La raison en est qu'à Vienne comme à Lyon le pouvoir de l'archevêque est freiné par celui du puissant chapitre de sa cathédrale. Lorsque le roi de Provence Rodolphe III céda en 1029 le comté de Vienne à l'archevêque, c'est en réalité « à l'archevêque de Vienne et à son chapitre » que le comté de Vienne fut donné. L'archevêque et son chapitre jouissent en commun du comté et des droits régaliens, donc du droit de monnayage. Cette communauté dure jusqu'en 1285, date où a lieu un partage des biens et des juridictions entre le prélat et son chapitre : l'archevêque aura seul, entre autres, le titre de comte de Vienne et le droit de battre monnaie, mais les bénéfices du monnayage seront partagés, comme cela semble s'être fait déjà depuis le milieu du XII^e siècle à la suite de bulles pontificales d'Eugène III et Adrien IV, entre l'archevêque et le chapitre, celui-ci en obtenant le tiers. Ce tiers sera ramené au sixième en 1328 à la suite d'un nouvel accord sur le partage des biens communs de l'archevêque et du chapitre cathédral. Le document relatif à ce nouveau partage nous est connu par Charvet au tome I de son « Etat politique de la province de Dauphiné » : il s'agit là du document le plus complet sur la monnaie de l'Eglise de Vienne que nous possédions ; il décrit par le menu tout ce qui concerne la fabrication des monnaies des archevêques de Vienne, titre et poids des espèces, formalités exigées pour leur vérification, salaires des officiers monétaires, partage des bénéfices entre l'archevêque et le chapitre.

Le 15 août 1266, le roi de France Louis IX promulgue une célèbre ordonnance sur les monnaies : il veut que le prestige et la puissance qu'il a contribué à rendre à la royauté se manifeste aussi sur le plan commercial, c'est-à-dire monétaire. Par cette ordonnance il crée le gros tournois qui vaut 12 deniers tournois et 15 deniers viennois, le denier viennois étant alors considéré comme valant les $\frac{4}{5}$ d'un denier tournois. Or cette nouvelle pièce d'excellent aloi, est appuyée par une monarchie qui à la fin du XIII^e siècle s'étend de plus en plus irrésistiblement en direction de Vienne : annexion de Lyon par Philippe le Bel, implantation vers Viviers à partir de Beaucaire. Le résultat est que l'aire de diffusion de la pauvre monnaie viennoise se restreint rapidement, la monnaie royale lui étant préférée dans les échanges commerciaux. En 1300, elle ne s'étend plus qu'à un court périmètre englobant le Viennois, le Lyonnais, la Savoie et la Bourgogne. Même Valence tend à lui échapper.

B) La déroute du monnayage archiépiscopal au XIV^e siècle

Devant la menace, l'archevêque réagit : il se met à frapper, début XIV^e siècle, des gros d'argent à module et à poids (2,50 g environ) analogues aux gros tournois. Leur diversité, leur rareté et leur qualité artistique prouvent que ce sont des monnaies de prestige : un type est vite remplacé par un autre (Fig. 12 et 13).

Pourtant ces belles monnaies d'argent ne sont pas longtemps émises et l'on en revient à d'humbles deniers. L'archevêque, pris entre l'énorme puissance capétienne de Philippe le Bel et celle grandissante des Dauphins depuis Humbert I^{er} (1281/1307), ne peut que compter les coups en ce XIV^e siècle qui est donc celui de son déclin temporel et de la déroute de son monnayage. Dès 1327, la circulation de la monnaie viennoise est interdite dans le royaume de France et ne se maintient qu'à l'est du Rhône. En 1339, le dauphin Humbert II crée à Crémieu un atelier monétaire, en plus de ceux de Romans et Mirabel : il y frappe des deniers d'argent au dauphin avec légende DALPHS VIEN et des florins d'or. En 1349, il vend son Dauphiné au roi de France, moyennant respect des coutumes locales. En 1378, le roi Charles V obtient de l'empereur, suzerain de droit, le vicariat perpétuel sur le royaume d'Arles pour son fils le dauphin Charles, futur Charles VI et en profite aussitôt pour imposer son autorité de fait à la ville de Vienne. Ainsi disparaissent monnayage et pouvoir temporel de l'archevêque, avant même le rattachement définitif de Vienne au Dauphiné en 1450 par le dauphin Louis II, futur roi Louis XI, dont le prélat a fini par reconnaître la suzeraineté sur sa cité.

A Romans aussi, notre archevêque a le droit de battre

monnaie vers 1200, mais si le chapitre de Saint-Barnard donne son autorisation expresse pour que l'archevêque frappe effectivement monnaie. Rien ne prouve que l'archevêque de Vienne ait frappé à Romans, car les chanoines auraient sans doute exigé une frappe à l'effigie de saint Barnard, or aucune pièce à cette effigie n'a été retrouvée.

IV. — DERNIERS VESTIGES

A) Maintien du nom de Vienne dans les monnaies royales

Après la disparition de l'atelier monétaire des archevêques de Vienne en 1378, les trois ateliers delphinaux de Romans, Mirabel et Crémieu, ont continué de fonctionner et longtemps, de sorte que par eux le nom de Vienne devait subsister plus d'un siècle encore sur les espèces monétaires frappées en Dauphiné, la légende DALPH VIENS ou DALPHS VIENENSIS y revenant régulièrement en exécution des vieilles promesses de 1349.

On note toutefois d'importantes et significatives différences par rapport aux temps antérieurs. Sur certains deniers d'argent de Charles, devenu le roi de France Charles V depuis 1364, non seulement se modifie la titulature par apparition de la légende KROLVS FRANCR REX à l'avvers, DALPHS VENESIS persistant au revers (P.A. 4907), mais encore le dauphin du champ de l'avvers est surmonté d'une couronne et la croix du revers cantonnée de deux fleurs de lys. D'autres deniers d'argent du même roi (Fig. 14) ont presque tous les aspects déjà du gros tournois royal : même module, même bordure de douze lys au revers dont le champ est toujours occupé, il est vrai, par le dauphin (et non par le castel du gros tournois de France) avec l'inscription DALPHS VIENS (Photo VI) ; même disposition de l'avvers avec sa croix centrale entourée d'une double légende intérieure (KAROLVS REX) et extérieure (BNDICTV NOMEN DNI NRI). En revanche, les florins d'or que Charles V continue de frapper en Dauphiné sont identiques à ceux de Guigues VIII et Humbert II (Photo V) avec à l'avvers la grande fleur de lys entourée de la légende KROL DPHS V, au revers saint Jean-Baptiste debout et l'inscription S IOHANNES B.

Mais les espèces frappées en Dauphiné et portant encore le nom de Vienne ne sont pas les seules à circuler dans notre province et donc dans notre ville en particulier : les espèces royales d'or et d'argent y circulent tout autant — peut-être plus encore ? — qui ne comportent plus la mention Dauphin de Viennois mais, pour ce qui est des monnaies d'or, tant de Jean

le Bon (écu d'or, mouton d'or, royal d'or, franc à cheval) que de Charles V (franc à cheval, franc à pied), la rituelle légende XPC VINCIT, XPC REGNAT, XPC IMPERAT, inaugurée par saint Louis et qui se répétera sans interruption sous tous les rois jusqu'à la Révolution.

Sous le règne de Charles VI (1380/1422), une importante réforme monétaire a lieu en 1385 : les ateliers de frappe du royaume sont désormais dotés d'un point secret permettant leur identification. Il est décidé que pour Crémieu il sera sous la première lettre du nom du roi, pour Romans sous la deuxième, pour Mirabel sous la troisième. Paris l'aura sous la dix-huitième. Ainsi distingués, les trois ateliers dauphinois continuent d'émettre des monnaies, mais de deux sortes. D'une part des espèces royales identiques à celles frappées dans les autres ateliers du royaume : ainsi les écus d'or (7) émis à Crémieu ne font aucune référence au Dauphin de Viennois, mais portent les légendes communes aux autres ateliers, c'est-à-dire, à l'avers KAROLVS DEI GRACIA FRANCORVM REX, au revers XPC VINCIT, XPC REGNAT, XPC IMPERAT (Photo VII : il s'agit non pas d'un écu d'or de Charles VI mais de Louis XII, l'écu d'or au soleil du Dauphiné, avec en tout cas le point premier, c'est-à-dire indiquant l'atelier de Crémieu et les mêmes légendes à l'avers et au revers) ; les guénars frappés à Romans ont les inscriptions KAROLVS FRANCOV REX à l'avers, SIT NOMEN DNI BENEDICTV au revers. Et sur les guénars (8) comme sur les écus l'emblème du dauphin est remplacé par l'écu de France aux trois lys. Mais d'autre part les trois ateliers produisent aussi un authentique monnayage delphinal au nom des deux dauphins successifs qu'il y eut sous le règne du roi Charles VI, Louis I^{er} (1409/1415) et Charles, futur Charles VII (1417/1422) : des deniers d'argent et de billon représentent l'emblème du dauphin et portent la légende DALPH VIENENCIS ou VIENENSIS. Au temps de Charles V apparaît en outre un type appelé à faire fortune : l'écu aux armes écartelées de France et du Dauphiné (PA 4899).

La turbulence du dauphin Louis II (1440/1446) — futur roi de France Louis XI — à l'égard de son père le roi Charles VII devait évidemment se traduire dans le monnayage dauphinois par le maintien de la personnalité dauphinoise : titulature traditionnelle (Fig. 14 bis, PA. 4976 : LVDOVICVS DALPHINVS VIENENSIS), utilisation du type à l'écu aux armes écartelées de France et du Dauphiné. Mais devenu le roi Louis XI en 1461,

(7) L'écu d'or de Charles VI vaut toujours 1 livre comme au temps de Jean le Bon et pèse 4 grammes environ.

(8) Le guénar ou blanc est une pièce de billon créée en 1385 par Charles VI et vaut 10 deniers tournois. Il pèse 3,20 g environ. Le guénar a un sous-multiple, le demi-guénar ou demi-blanc, valant 5 deniers tournois et pesant 1,40 g environ.

l'ancien dauphin Louis II allait montrer son autoritarisme jusque dans le monnayage : la légende traditionnelle DALPHS VIENNENSIS, plus ou moins bien orthographiée ou complète, certes, mais qui avait été couramment sinon constamment utilisée sous les règnes de Charles V, Charles VI et Charles VII, disparaît pour toujours. C'en est fait pour plus de trois siècles, jusqu'à la Révolution française, du nom même de Vienne sur les monnaies.

Du Dauphiné subsiste seule dès lors, sur les pièces qu'on y frappe, la représentation du dauphin. Mais elle va demeurer avec une étonnante continuité jusqu'en plein règne de Louis XIV. Le dauphin y apparaît le plus souvent dans le type de l'écu écartelé de France et de Dauphiné (Photo VII et Fig. 15).

En 1539, François I^{er} ordonne que les ateliers du royaume seront désormais affectés d'une lettre d'identification, réforme qui se maintiendra jusqu'en plein xx^e siècle. A Grenoble, recréé atelier monétaire par Louis XI en 1489, et qui restera bientôt le seul atelier dauphinois par suite de la fermeture des trois autres dans le courant du xvi^e siècle, fut attribuée la lettre Z. Grenoble devait fonctionner jusqu'en 1772, frappant aussi bien la monnaie royale ordinaire que des espèces spécifiquement dauphinoises, c'est-à-dire, comme on sait (Fig. 17) à l'écu écartelé de France et de Dauphiné ou au dauphin. Sous Louis XIV, la seule pièce dauphinoise à avoir effectivement circulé, et c'est la dernière où le dauphin figure, est le 1/12 d'écu (Fig. 16 et Photo VIII) (9).

B) Premières monnaies fiduciaires viennoises : les méreaux

La monnaie des archevêques ne laissa pourtant pas le champ tout à fait libre à la monnaie royale après 1378. On voit alors fleurir ici, comme en beaucoup d'autres villes, une sorte de monnaie non pas concurrente, mais simplement parallèle et fiduciaire, à circulation purement locale, qu'on appelle les méreaux ou marreaux ou, dans la région lyonnaise et à Vienne même, palettes. Une monnaie qui devait avoir la vie longue, car elle sera frappée, à Vienne, jusqu'au xvii^e siècle.

Un méreau est une pièce de cuivre ou d'étain ou de plomb, à Vienne de laiton, d'origine essentiellement ecclésiastique : devant l'absentéisme excessif des chanoines et des clercs aux offices dans le chœur de l'église comme c'était leur devoir, on imagina de retenir sur les ressources du chapitre une part assez importante qui servirait à récompenser les chanoines ponctuels

(9) On ne connaît que deux exemplaires de l'écu aux insignes du Dauphiné de Louis XIV, qui est un peu postérieur au 1/12 d'écu.

dans l'accomplissement de leurs devoirs religieux. Pour cela, un jeton de présence, le méreau, serait donné à tout chanoine ou clerc à son entrée dans le chœur, et le bénéficiaire pourrait l'échanger, à certains jours fixés, au trésorier du chapitre contre une somme déterminée de monnaie courante ou contre une quantité équivalente de vivres (pain, vin).

L'usage des méreaux a été très répandu : non seulement les églises ayant des chapitres, mais des confréries, des corporations, voire de grandes familles en ont frappé. Celles-ci en distribuent notamment, lors des obsèques de certains de leurs membres, aux pauvres qui avaient assisté aux funérailles et qui reçoivent en échange un repas ou des vivres ou une certaine somme d'argent. Or, dans tous les cas, le méreau peut être transmis par son bénéficiaire à un tiers qui touche alors les vivres ou l'argent à sa place. Le méreau est donc une véritable monnaie fiduciaire. Mais son extension restera toujours très locale : en 1557 le chapitre de Mâcon devait s'attirer une sévère réprimande du gouverneur de Bourgogne pour avoir fait circuler ses méreaux dans un rayon un peu trop grand, portant ainsi ombrage à la seule vraie monnaie, la monnaie royale.

Il ne semble pas qu'il y ait eu à Vienne des méreaux d'origine aussi variée, en tout cas les méreaux d'église y furent nombreux et y durèrent longtemps. La question première à se poser est de savoir pourquoi recourir à une monnaie fiduciaire plutôt qu'à la monnaie légale. Certainement parce que celle-ci manque, et si elle est insuffisante, c'est sans doute parce que les archevêques n'en frappent plus et que leurs monnaies antérieures ont été vite décriées par l'autorité royale. Ce qui permettrait de dater les premiers méreaux de Vienne — car ce n'est qu'à partir du XVI^e siècle que les méreaux viennois portent une date — de la fin du XIV^e siècle, après la disparition de l'atelier archiépiscopal en 1378.

Les méreaux d'église, et c'est le cas à Vienne, représentent le plus souvent l'effigie du saint patron de l'église à l'avvers. Leur revers, chez nous, est en général marqué d'une croix tréflée. Les méreaux de Vienne ont été émis par les trois chapitres de Saint-Maurice, Saint-Sévère et Saint-Pierre. La cathédrale Saint-Maurice avait naturellement un chapitre imposant ; il comprend encore au XIV^e siècle une centaine de personnes (chanoines, prêtres, diacres et moindres tonsurés) après en avoir eu peut-être trois fois plus au milieu du XIII^e siècle. L'église Saint-Sévère a un chapitre à elle depuis le début du XIV^e siècle et Saint-Pierre, l'illustre et antique abbaye bénédictine de Vienne sera sécularisée en 1616, ce qui lui vaudra alors d'avoir un chapitre et donc seulement à partir de cette date des méreaux.

Les méreaux du chapitre de Saint-Maurice sont les plus nombreux et les plus beaux. Bien que tous aient en légende au revers le mot LIBRA ou son initiale L, c'est-à-dire livre, ils ne représentent pas tous la même valeur. Trois sortes de méreaux ont été frappés, pour les chanoines, les prêtres et les clercs, avec légende explicite : LIBRA CANONICORVM, L PRESBITERORVM, L CLERICORVM. Ceux des chanoines représentent saint Maurice à cheval ou à pied à l'avvers (Fig. 18 et 19) ; ils sont d'une qualité artistique soignée et leur style permet une datation approximative, par analogie avec des monnaies royales (exemple : ressemblance frappante du saint dans certains méreaux de prêtres avec l'effigie de Louis XII dans les testons de celui-ci). Les méreaux destinés aux prêtres représentent à l'avvers saint Maurice en buste, de face ou de profil (Fig. 20) ; leur module est moindre que celui des méreaux des chanoines, mais leur art tout aussi soigné. On est très loin des effigies barbares de saint Maurice sur les deniers des archevêques : le souffle de l'art Renaissance est passé par là. Quant aux méreaux des clercs, ils sont de petit module et l'effigie du saint est remplacée par son monogramme formé des lettres S et M entrelacées et traitées avec élégance (Fig. 21). Les premiers méreaux de Saint-Maurice à porter date sont de 1539 et les derniers de 1609.

À Saint-Sévère, le méreau daté de 1524 est l'un des plus communs du Dauphiné (Fig. 22) : il représente à l'avvers saint Sévère en pied, bénissant de la main droite et tenant de la gauche le démon enchaîné, tandis que la légende S. SEVERVS VIENNE court autour de la scène ; une croix fleurdéliée et cantonnée de quatre étoiles occupe le champ du revers et est entourée de l'inscription EIVS LIBRA ECCLESIE 1524. Les méreaux de Saint-Pierre représentent le saint assis et portant comme légende LIB ECCL'IE SCTI PETRI VIENNE.

V. — LE TEMPS DU PAPIER-MONNAIE

A) Sous la Révolution

Disparu en 1772 par la fermeture de l'atelier de Grenoble, le monnayage en Dauphiné devait reprendre à partir de la Révolution en divers endroits et notamment à Vienne. Mais partout et à jamais ce seront des émissions de monnaies fiduciaires, sous forme de papier-monnaie, des émissions de durée provisoire pour faire face aux besoins immédiats des transactions en l'absence de monnaie nationale suffisamment abondante. Ces émissions ayant lieu aux périodes difficiles seront donc intermittentes ; elles se

suivent de la fin du XVIII^e siècle jusqu'en plein XX^e. Pour Vienne, elles se situent sous la Révolution de 1789, au moment de la guerre de 1870 et à l'époque de la première guerre mondiale.

C'est en 1792, « l'an IV de la Liberté » comme ils l'indiquent eux-mêmes, que sont émis dans l'Isère des « billets de confiance » en petites coupures : il faut faire face au manque de numéraire que les événements révolutionnaires amènent à se raréfier, et puis la soif de liberté en ce début de la Révolution pousse les municipalités à prendre la décision de fabriquer des billets fiduciaires si elles le jugent utile. Dès 1790, des pétitions réclament à Grenoble l'émission de fractions des assignats de 50 et 100 livres et l'émission de « cartons en sous ». Sous cette pression populaire, les autorités municipales cèdent, non seulement à Grenoble, mais dans de nombreuses communes de l'Isère. Vienne, entre autres, émet des billets de confiance de 5 sols, tandis que Grenoble en fabrique de 2, 5, et 10 sols, Bourgoin de 5 sols, La Côte-Saint-André de 2 sols, Le Grand Lemps de 5 sols. A Grenoble, on procède même à des émissions à plusieurs reprises. L'année 1792 est marquée par l'éclosion de monnaies de confiance un peu partout, mais exceptionnellement sous forme de jetons métalliques : certes Paris connaît les célèbres jetons de bronze des frères Monneron d'un, deux et cinq sols, mais en province un seul cas de jetons métalliques est connu, le jeton de cuivre créé par le district d'Alais (Gard). Bien vite l'Assemblée Législative s'inquiète d'une telle prolifération de monnaies fiduciaires : la loi du 8 novembre 1792 démonétise les billets de confiance et ceux-ci disparaîtront assez vite dans le courant de 1793.

B) Pendant " l'Année terrible "

En 1870 nouveau problème monétaire, mais cette fois à un niveau plus élevé : ce n'est pas de menue monnaie que l'on manque, mais d'espèces courantes à valeur intrinsèque importante, « l'écu » de 5 francs en argent et le « napoléon » de 20 francs en or. Il s'agit des deux pièces françaises les plus abondamment frappées donc les plus répandues dans le public. La thésaurisation ne fait aucun doute : on veut prendre des précautions en face d'un avenir incertain.

C'est alors qu'à Vienne, et il serait intéressant de savoir si d'autres villes du Dauphiné ont connu ce phénomène, des banquiers décident d'émettre des bons de 20 francs (sur papier blanc), de 10 francs (sur papier teinté) et de 5 francs. Le musée de Vienne possède plusieurs de ces bons. L'un, daté du 12 août 1870, est un bon pour 20 francs payables à vue et au porteur ; il est émis par l'association des banquiers de Vienne et l'émission est garantie

par un dépôt équivalent chez un notaire de la ville, Maître Gerbollet. Un autre, « Bon pour cinq francs », tout aussi payable à vue et au porteur mais « par groupe de cent francs », est émis par le Comptoir d'Escompte de Vienne, banque « C. David Gleyzolle frères et Cie », il date du 10 novembre 1871, donc après la guerre qui est achevée depuis 6 mois (traité de Francfort, 10 mai 1871) (10).

C) Au temps de la Grande Guerre

La guerre de 1914 voit reparaître à Vienne la monnaie fiduciaire mais cette fois de façon beaucoup plus importante qu'aux époques précédentes, aussi bien en durée qu'en quantité (11).

Le phénomène est dû à la pénurie de monnaies divisionnaires par suite de la thésaurisation à laquelle se livrent les habitants sur les pièces d'argent (0,50 F, 1 F, 2 F), comme c'est toujours le cas en période d'inquiétude. Pourtant la Monnaie de Paris en frappe abondamment : dans les 5 années 1914 à 1918 ont été émises 66.611.739 pièces de 2 F, 261.654.224 pièces de 1 F et 188.632.944 pièces de 50 c. soit, pour les pièces de 2 F et de 1 F beaucoup plus que de 1870 à 1913 inclus, et pour celles de 50 c. presque autant. Les commerçants s'inquiètent de cette raréfaction de la monnaie et le Ministre du Commerce, en accord avec celui des Finances décide d'encourager les Chambres de Commerce de France à émettre de la monnaie fiduciaire.

Déjà en 1914 de nombreuses Chambres de Commerce ont imprimé des billets, telle celle de Lyon qui a émis des billets de 1 F et 0,50 F. C'est en 1915 que la Chambre de Commerce de Vienne s'occupe de la question : dans sa séance du 14 septembre 1915, elle prend à l'unanimité, sous l'autorité de son président Francisque Bonnier, la décision suivante :

- « 1) La Chambre de Commerce de Vienne émettra avec l'autorisation de M. le Ministre du Commerce une somme de 250.000 francs en bons de monnaie, savoir 200.000 coupures de 1 F, 100.000 coupures de 0,50 F.
- 2) Ces coupures seront mises en circulation contre des billets de la Banque de France ou du numéraire qui, destinés à

(10) Il eût été intéressant de présenter des reproductions photographiques de ces 2 billets de confiance. Le médaillier du Musée de Vienne étant en complète réorganisation, cela m'a été, hélas ! impossible, malgré la très grande obligeance des autorités municipales.

(11) Cette partie procède du dépouillement systématique du Bulletin mensuel de la Chambre de Commerce de Vienne des années 1914 à 1922 incluse.

en assurer le remboursement, seront déposés à la Banque de France, une part étant placée en bons du trésor comme indiqué plus bas.

- 3) Ces coupures porteront un numéro d'ordre, le timbre de la Chambre de Commerce et les signatures à la griffe de son président et de son trésorier.
- 4) Les bons de monnaie seront remboursés à présentation en billets de la Banque de France à tout porteur d'une somme de 50 francs en bons ou d'une somme inférieure complétée par des billets de la Banque de France ou des espèces.
- 5) Les coupures devront être présentées en remboursement dans un délai maximum de 5 ans à partir de la présente émission, c'est-à-dire d'ici le 14 septembre 1920.
- 6) Les frais d'émission nécessitant une somme d'environ 10.000 F, la Chambre de Commerce demande à M. le Ministre du Commerce, conformément à sa circulaire du 30 août dernier, l'autorisation de convertir en bons de la Défense Nationale une fraction de 175.000 F du dépôt de garantie.
- 7) La Chambre demande également à M. le Ministre du Commerce et à M. le Ministre des Finances de bien vouloir, s'il est nécessaire, donner des instructions pour que les caisses publiques reçoivent en paiement les coupures à émettre. »

Le Ministre du Commerce et de l'Industrie donne son autorisation le 9 octobre de la même année et la mise en circulation des bons de 1 F et de 0,50 F commence en décembre 1915 par les soins du bureau auxiliaire de la Banque de France de Vienne. Mais cette première émission se révèle vite insuffisante, d'où plusieurs autres émissions les années suivantes : dès le 18 janvier 1916, la Chambre de Commerce décide de solliciter l'autorisation de 200.000 coupures de 1 F et 200.000 de 0,50 F, et l'obtient ; le 11 septembre 1916, nouvelle demande pour 200.000 coupures de 1 F et 200.000 de 0,50 F ; quatrième demande en juillet 1918 pour 300.000 coupures de 1 F et 200.000 de 0,50 F qui, comme les précédentes, seront admises au remboursement dans le délai maximum de 5 ans, soit le 8 juillet 1923. Ces émissions successives de mauvaise monnaie ont eu évidemment pour résultat de chasser davantage la bonne, selon la loi bien connue de Gresham, c'est-à-dire la monnaie d'argent. La Chambre de Commerce de Vienne accuse surtout les populations des campagnes de ces manœuvres de thésaurisation, c'est pourquoi elle se refuse à émettre davantage de monnaies fiduciaires, « afin de contraindre les détenteurs de

pièces d'argent à les faire sortir sous la pression de la nécessité » (séance du 22 octobre 1919). Mais le numéraire reste enfoui dans les bas de laine et sur le conseil du Ministre du Commerce dans sa circulaire du 22 novembre 1919 aux Chambres de Commerce, la Compagnie viennoise décide le 14 janvier 1920, à regret mais par nécessité, vu la pénurie de monnaies divisionnaires, de procéder à une cinquième émission : 600.000 coupures de 50 centimes et 200.000 de 1 F, remboursables dans un délai maximum de 3 ans à compter de la présente délibération. Ce fut la dernière émission. Ainsi c'est une somme globale de 1.750.000 F que la Chambre de Commerce de Vienne lança dans le public sous la forme de bons de 1 F et de 0,50 F : 1.100.000 coupures de 1 F et 1.300.000 de 0,50 F (Photos IX et X).

Ces bons étaient émis en planches de 50 coupures. Le Musée de Vienne conserve deux de ces planches, une de bons de 0,50 F, l'autre de bons de 1 F, mais chacune en trois exemplaires correspondant aux trois étapes successives d'impression des trois couleurs des bons.

Vienne, à la différence de certaines Chambres comme celle de Saint-Etienne, ne produisit pas de coupures de 0,25 F. Pourtant la question fut posée en 1917 d'émettre des jetons en métal de 5, 10 et 25 centimes. Il s'agissait de répondre à une demande du Conseil Municipal de Vienne qui, constatant la disparition de la monnaie de billon, souhaite une émission de jetons. Des villes voisines, comme Givors et Lyon, ne fabriquent-elles pas de telles monnaies métalliques de nécessité (5 c et 10 c en laiton frappés par la Compagnie Fives-Lille à Givors, 2 émissions de 10 c, l'une en jetons carrés, l'autre en jetons octogonaux, des Omnibus et tramways Lyonnais) ? La Chambre de Commerce accepte d'examiner la proposition municipale, en écrivant « à la Chambre de Commerce de Marseille qui a procédé à une émission de jetons pour lui demander des renseignements ». Mais l'affaire devait être sans suite, car la Chambre, considérant entre autres les frais de fabrication qu'une telle émission lui vaudrait, n'était pas enthousiaste. Vienne n'a donc pas frappé de jetons.

Pourtant la multiplicité extrême des types de coupures fiduciaires due à la quantité de Chambres de Commerce émettrices et la dégradation matérielle rapide de ce papier-monnaie amènent vite l'Association des Commerçants détaillants de Vienne et de sa Région à en souhaiter après la guerre le remplacement par un jeton métallique de type unique sur toute l'étendue du territoire national. Cette idée germe parallèlement ailleurs qu'à Vienne ; elle est reprise par le Ministre du Commerce qui, après avis favorable de l'Assemblée des Présidents des Chambres de Commerce réunie à Paris le 8 novembre 1920, obtient du Ministre des Finances la frappe par la Monnaie de Paris de jetons de 2 F,

1 F et 0,50 F en bronze d'aluminium. Ces jetons seront de nouvelles monnaies de nécessité, émises par l'Assemblée des Chambres de Commerce de France. Mais il est décidé impérativement par le Ministre des Finances que les vieilles coupures en papier émises par les Chambres de Commerce resteront en circulation dans chaque circonscription de Chambre tant qu'un approvisionnement suffisant de la nouvelle monnaie métallique n'aura pas été obtenu, les opérations de retrait des coupures de papier ne devant porter jusque là que sur les billets hors d'usage ou falsifiés. C'est ainsi que les coupures émises par la Chambre de Commerce de Vienne devaient être peu à peu remboursées aux porteurs, puis détruites pour faire place aux pièces jaunes du graveur Domard, libellées « Bon pour 2 francs », « Bon pour 1 franc », « Bon pour 50 centimes », et identiques sur l'ensemble du territoire national.

CONCLUSION

Comme l'archéologie, la numismatique apporte sa contribution à une meilleure connaissance de l'Histoire de Vienne. De nos jours, les fouilles de G. Chapotat ont démontré que la Vienne allobroge n'était pas seulement une ville d'oppidum confinée aux collines de Sainte-Blandine et de Pipet, mais s'étendait aussi à leur pied en direction du Rhône. D'autre part, les grands travaux d'urbanisme récents ont depuis dix ans renouvelé notre connaissance de la topographie de Vienne gallo-romaine qui apparaît désormais comme s'étendant aussi, de façon très large et très dense, sur la rive droite du fleuve, à Saint-Romain-en-Gal. La numismatique, de son côté, permet de mieux éclairer le rôle de Vienne au Moyen-Age : les nombreuses frappes monétaires de l'époque mérovingienne témoignent d'une activité commerciale encore considérable en ces VII^e et VIII^e siècles généralement si mal connus tant les textes sont maigres. L'extension géographique de la monnaie des archevêques à tout le Sud-Est de la France actuelle au XIII^e siècle révèle la puissance et le rayonnement de ces prélats bien autrement que pourrait l'évoquer leur qualité discutée, et en tout cas purement honorifique de *primatum primas*. Plus tard, après la disparition de l'archevêché de Vienne en 1790 et le simple maintien d'une circonscription administrative subalterne dite sous-préfecture depuis Bonaparte, la numismatique encore montre que Vienne conserve pourtant une intense activité économique : sinon comment expliquer les fréquentes émissions d'un papier-monnaie désireux de répondre aux nécessités des échanges ?

C'est pourquoi, dire de la numismatique qu'elle contribue d'importante façon à la connaissance historique, le monnayage à Vienne en apporte, je crois, une preuve évidente.

François RENAUD

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

I) OUVRAGES GÉNÉRAUX

- BLANCHET A., *Manuel de numismatique française*. 4 volumes. Picard. Paris, 1912, 1936.
- BLANCHET A., *Traité des monnaies gauloises*. 2 volumes. Paris, 1905.
- DE LA TOUR H., *Catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque Nationale*, Paris, 1892.
- DE BELFORT A., *Description générale des monnaies mérovingiennes*, Paris, 1892/1895.
- PROU M., *Catalogue des monnaies françaises de la Bibliothèque Nationale : les monnaies mérovingiennes*. Paris, 1892.
- PROU M., *Catalogue des monnaies françaises de la Bibliothèque Nationale : les monnaies carolingiennes*. Paris, 1896.
- POEY D'AVANT F., *Monnaies féodales de France*. 3 volumes. Paris, 1862. Réédition, Graz (Autriche), 1961.
- FEUARDENT (Collection), *Jetons et méreaux*. Paris, 1915.
- LAFaurie J. et PRIEUR P., *Les monnaies des rois de France*. 2 volumes.
1) de Hugues Capet à Louis XII. Paris, 1951.
2) de François I^{er} à Henri IV. Bâle, 1956.
- DELORT R., *Introduction aux sciences auxiliaires de l'Histoire*. Collection U., A. Colin. Paris, 1969.

II) OUVRAGES RÉGIONAUX

- MORTN H., *Numismatique féodale du Dauphiné*. Paris, 1854.
- VILLARD A., *La monnaie viennoise*. Gap, 1942 (contient une nomenclature exhaustive des sources de tous genres et une ample bibliographie).
- VILLARD A., *Les méreaux de Vienne*. in Rhodania, Congrès d'Arles-sur-Rhône, n° 1749, 1939.
- ROMAN J., *Les jetons du Dauphiné*. Grenoble, 1911.
- ALLOTTE DE LA FUYE, *Le trésor de Tourdan*. Grenoble, 1894. Extrait du Bulletin de l'Académie delphinale, 4^e série, t. VIII.
- Pages viennoises, années 1936 à 1938 : 5 articles de A. VASSY : « Monnaies frappées à Vienne ».
- TRICOU J., *Méreaux et jetons armoriés des églises et du clergé lyonnais*. Lyon, 1926.
- Bibliothèque Municipale de Grenoble : Monnaies. Catalogue édité à l'occasion des Journées de la Société Française de Numismatique à Grenoble et à Vienne. 5-7 juin 1976. Il est l'œuvre de R. GIRARD.
- GIRARD R., *Initiation à la Numismatique du Dauphiné*. Grenoble, 1976. Extrait du Bulletin de l'Académie Delphinale.

Les logis ou hôtelleries dans l'histoire de Vienne jusqu'au XVIII^e siècle *

à la mémoire de mon très cher ami
Prosper GIEN.

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,
Chers Amis de Vienne.

Vous serez, je n'en doute pas, heureux de savoir que la conférence que je vais avoir le plaisir joyeux de prononcer — devant vous et pour vous — est dédiée à la mémoire de celui qui fut, durant de nombreuses années, le dévoué secrétaire général de notre société et notre ami : Prosper Gien. Il y a exactement un quart de siècle, il avait commencé à publier, dans le *Journal de Vienne* une étude intitulée : *Vieilles rues de Vienne et Vieux logis*, destinée à être mise en volume et vendue comme tel (1). Elle ne comprit que 9 feuillets et fut interrompue. Beaucoup, parmi ceux qui écrivent et publient, en sont là : nombreux sont-ils qui, en mourant, emportent avec eux maints desseins et espoirs fugitifs.

Mon désir d'aujourd'hui est moins ambitieux, car le temps d'une conférence est forcément limité. Je me bornerai à la question des « *vieux logis* », ce qui, quand même, me conduira, chemin faisant, à parler de quelques « *vieilles rues* ».

Tout d'abord, une évocation poétique. Comme vous allez le comprendre, elle est parfaitement de circonstance, puisque le

(*) Conférence faite à la réunion de la *Société des Amis de Vienne*, le jeudi 4 novembre 1976 (jour du 96^e anniversaire de la naissance, dans cette ville, du président Maurice Faure), en soirée, dans le grand salon de l'*Hôtel de la Poste*, 47, cours Romestang.

poème que je vais lire est de Louis Pize, qui fut confrère et ami rhodanien de Prosper Gien, et que ce poète est mort, il y a exactement deux mois, jour pour jour, dans sa 85^e année. Cette œuvre est intitulée, tout simplement : *VIENNE* (2). La voici :

*Sur le chemin des eaux, toi qui surgis première
Sois douce aux voyageurs marchant vers le Passé,
Quand le couchant ranime en sa longue lumière
Ton prestige romain qui n'est pas effacé.*

*Toi dont les dieux dansants visitaient le rivage,
Dans les jardins fleuris j'entends battre ton cœur.
Mais de quelle clarté couronnent ton visage
Les Anges du portail riant au Christ vainqueur !*

*Pour que dans notre rêve un sang latin respire
Pour guider jusqu'aux cieux l'antique et jeune espoir,
Dresse ta Cathédrale ainsi qu'un grand navire,
Sous les coteaux sacrés qui dorment dans le soir !*

Chers Amis de Vienne, vous avez entendu, à propos de notre ville, le poète parler du « chemin » et des « voyageurs marchant vers le Passé ». Admettons que ceux-ci soient nous-mêmes, qui sommes ici ensemble, ce soir, avec bonheur. Voulez-vous, maintenant, que nous pensions « aux voyageurs marchant dans le Passé » ? Ainsi, serons-nous, de façon fort agréable, introduits dans le sujet qui va nous occuper. Les voyageurs n'appellent-ils pas, nécessairement, les « logis » pour les recevoir au passage, les loger ?

Que je dise, sans plus tarder, que le nom de « logis » est celui qui, à Vienne, a été le plus employé dans les temps anciens. Vous verrez, cependant, qu'on disait aussi « hostellerie » (prononcé *hôtellerie*), au xvi^e siècle, nom qui subsiste encore de nos jours, mais plus communément, depuis le début du xix^e siècle, abrégé en celui d'« hôtel » (3). Vous remarquerez encore que, souvent, on employait le mot « maison », tout bonnement, mais, dans ce cas, on ne manquait pas de préciser l'enseigne qui la distinguait des autres (4). Le mot « auberge » n'a pas été tellement employé jadis, de façon générale, et, en tout cas, pas avant le début du xvii^e siècle. A Vienne-même, on ne le rencontre pas dans les textes originaux (5). Assez à la mode au xviii^e, il tomba en défaveur au siècle suivant, probablement en raison du mélodrame « *l'Auberge des Adrets* » (1823), et de l'affaire de l'auberge de Peyrebeilhe, près de Coucouron, dans le Velay, de sinistre mémoire (5 bis). Nous savons tous que, depuis quelques décennies, le nom est revenu

en estime, probablement encore, grâce à l'influence de la charmante opérette « *L'Auberge du Cheval Blanc* » qui fit longtemps florès, avant la dernière grande guerre mondiale et qui est encore jouée de nos jours, parfois — ce fut, par exemple, le cas, au théâtre antique de notre ville, le 15 juin 1973 —, à telle enseigne — n'est-ce pas le cas ou jamais d'employer cette expression ? — que les auberges sont nombreux, à l'heure actuelle. Le mot d'« hôtellerie », lui aussi, a repris vigueur. On a fait encore renaître, de loin en loin, celui de « relais ».

La personne qui tient l'auberge est l'aubergiste ; l'hôtel, l'hôtelier. Autrefois, celui qui tenait le logis était, généralement, appelé « hoste » (prononcé *hôte*). On disait : « l'hôte — sa femme, l'hôtesse — de *la Tête Noire* », par exemple. Il faut noter la grande considération dont jouissaient, en ces temps-là, les gens de cette catégorie sociale : les hôtes étaient appelés « maîtres » et leur épouse « dame », comme les femmes dites de qualité (6). A Vienne, quelques-uns furent, en même temps, notaires, et, parmi eux, un secrétaire de la ville ; plusieurs furent consuls. Ils avaient droit de sépulture à l'intérieur de l'église de leur paroisse.

Après ces généralités, qui m'ont paru nécessaires, j'entre, maintenant, dans le corps-même du sujet.

Ecrivant le précis historique, très remarquable, qui accompagne l'album des « *Images de Vienne* », excellents dessins par notre ami Jean Eynaud (7), le grand historien qu'est le chanoine Pierre Cavard, décrivant l'aspect de cette ville, autrefois, a posé les lignes suivantes, à propos de la longue rue qui la traversait. Je cite : « *C'est la voie de passage qu'empruntent les voyageurs, les pèlerins et les marchands. Il va sans dire que les auberges y abondent et que l'étranger n'a que l'embarras du choix entre le Lion et la Pomme en Fuissin ; la Croix, la Couronne et le Chapeau rouge, sous le Palais delphinal ; la Coupe d'or et le Mouton sous St-André-le-Bas.* » Fin de citation. Un peu plus avant, dans son texte, le chanoine a indiqué — je cite à nouveau — « *le port du Colombier, à proximité de Saint-Pierre, le port des Môles, près de la Tour de Pilate : ils sont destinés au grand trafic et les gros bateaux y abordent ; mais il y en a d'autres de moindre importance qui ne servent qu'aux bateliers du pays : par exemple les ports de Pescherie et d'Ecorchebœuf à l'embouchure de la Gère ; le port de Masot sous le pont du Rhône* ». Fin de citation. Pourquoi ce rapprochement entre les logis et les ports ? Parce que, parfois, les voyageurs empruntaient la voie fluviale du Rhône plutôt que la route terrestre, celle-là, à certains égards, plus sûre que celle-ci. L'histoire a conservé les noms de quelques personnages célèbres ayant passé, par eau, sous les murs de Vienne : S. Louis, S. François de Paule, S. François de Sales, le cardinal

de Richelieu, Jean Racine, la marquise de Sévigné, Napoléon Bonaparte et Joséphine, accompagnés d'Eugène de Beauharnais, Alphonse Daudet, et beaucoup d'autres encore, sans aucun doute (9). Toutefois, il n'est pas sûr qu'ils aient tous fait étape et couché à Vienne. Ce fut seulement le cas attesté de S. François de Sales et de Racine : nous le savons par les lettres qu'ils adressèrent et qui sont conservées. Quand les rois, les reines et les princes passaient par Vienne et s'y arrêtaient, ils étaient généralement reçus à l'archevêché ou au palais delphinal. C'est pourquoi, ils ne trouveront pas place dans cet exposé.

Chemin faisant, nous remarquerons les souvenirs historiques qui s'attachent à tel ou tel logis et quelques-uns des personnages qui y furent hébergés. Toutefois, parmi les visiteurs et voyageurs, il en est pour lesquels, pas plus que pour S. François de Sales et Racine, nous ne saurons jamais où ils logèrent. C'est le cas, par exemple, du célèbre Michel de l'Hospital qui, accompagnant Marguerite de France, sœur du feu roi Henri II, duchesse de Berry et de Savoie, était à Vienne, le 24 décembre 1559. « *Charmé — je le cite — par la beauté de la Gère, (il voulut) puiser à pleines mains dans ses eaux sacrées et même s'y plonger tout entier, mais (il en ressentit) de vives douleurs à l'estomac et aux entrailles.* » Je passe sur les commentaires du chanoine Cavard qui a rapporté le fait et les propos de l'illustre homme d'Etat (10), mais je fais observer que celui-ci avait alors 52 ans, et que ce fut miracle qu'après ce que le chanoine a qualifié de « *pure extravagance* », consistant à se baigner dans la Gère, à la Noël, il ne se soit pas retrouvé... à l'hôpital !

Nous ne savons pas, non plus, où logea, en 1588, au cours de ses *Voyages* dont il publia la relation en 1596, le seigneur de Villamont, gentilhomme breton, qui avait été émerveillé par « *les martinets où se forgent les lames d'espée, portant le nom de Vienne* », sur les rives de cette même rivière de Gère (11), et pas davantage où furent hébergés, 65 ans environ plus tard, Molière et sa troupe de comédiens ambulants (12).

Fort justement — nous l'avons écouté, il y a quelques instants —, le même historien Cavard a parlé des pèlerins, qu'il a placés entre les voyageurs et les marchands. Je suis même persuadé qu'il y a lieu d'insister sur la chose, car elle est de la plus grande importance. Sans elle, on s'expliquerait mal le nombre relativement important des logis ou hôtelleries de Vienne au temps jadis. Or, il est établi que Vienne figure parmi les quatorze villes-étapes du « *chemin n° 4* » des « *chemins de Saint-Jacques de Compostelle* », les autres étant, du nord au sud, avant elle : Strasbourg, Dijon, Chalon-sur-Saône, Tournus, Lyon ; puis, après elle : Marseille, Arles, St-Gilles-du-Gard, Les Saintes-Maries-de-la-Mer, St-Guilhem-le-Désert, Béziers, Narbonne, Toulouse (13).

Comme nous le verrons bientôt, ce caractère religieux de la question est attesté par le grand nombre de logis de Vienne portant le nom d'un saint ou d'une sainte — douze, dont *S. Jacques* et *les Trois Maries* — ; par ceux portant le nom de *la Croix* du Rédempteur — deux — ; le nom évoquant l'Eucharistic — avec *la Coupe d'or* — ; et par ceux dont les noms rappellent ce qui convenait aux longs pèlerinages, c'est-à-dire : *le cheval*, *la mule*, pour le voyage par terre, et *la galère* pour le voyage par mer, *l'épée* pour l'éventuelle défense, sous « *la Garde de Dieu* » et l'éguide des *Trois Rois* Mages, guidés par *l'Etoile* de Bethléem.

Le moment est venu, chers Amis de Vienne, de passer à l'étude du sujet, de façon exhaustive. Elle en vaut vraiment la peine, si je puis m'exprimer ainsi, attendu que la peine est, plus exactement — pour moi, du moins — une joie. Je connais peu, dans ce qu'on appelle « la petite histoire », de matières plus capables de faire naître, dans l'esprit et le cœur, autant d'images colorées, animées, vivantes, j'ose dire : enchanteresses, tout imprégnées de poésie savoureuse qui en corsent singulièrement l'intérêt. Toute la Création, tout l'Univers, toute l'Humanité, dans leur passé, dans leur histoire, comme dans leur présent, comme dans leur devenir, y sont évoqués. Puissé-je avoir l'art de bien vous montrer cela, chers Amis !

*
**

Le logis le plus anciennement connu est celui dit de *LA TREILLE*. Son nom, à n'en pas douter, venait de ce qu'un cep de vigne s'élevait contre la façade de la *maison* dite, elle aussi, *de la Treille*, laquelle, encore, avait donné son nom à la place où elle avait été bâtie, qui était et resta, pendant des siècles, la principale de la ville.

Dans *l'Histoire consulaire de la ville de Vienne, du XIII^e au XVI^e siècle*, j'ai présenté l'historique de cette « *maison de la Treille* », située sur la paroisse de Notre-Dame-de-la-Vie, appelée encore, avec ses appartenances, « *l'hôtellerie de la Treille* ». Qu'il me suffise de dire, ici, que son exploitation en était faite, en 1315, par un nommé Julien de la Treille, qu'à la fin du XV^e siècle, elle appartenait à Jean Morin, puis qu'elle passa dans la notable famille des Vialis qui la gardèrent le temps de trois générations, famille dont le membre le plus célèbre est Guillaume Vialis, notaire, et secrétaire de la ville (de 1503 à 1550), qu'en 1534, elle était tenue par Michel Perrin, puis, semble-t-il, par Guillaume Vialis, lui-même, qui le 11 octobre 1540, l'albergea — autrement dit, la loua par bail emphytéotique — à François Puget et Florie,

sa femme, anciens hôtes de *la Mule*, lesquels l'exploitèrent assez longtemps, et qu'enfin, elle fut démolie en 1562, pour l'agrandissement de la *place de la Treille*, dans sa partie septentrionale (14). Quelques années plus tard, l'agrandissement s'étant poursuivi par d'autres démolitions et la place ayant changé d'aspect, celle-ci fut appelée *place Neuve*, mais il faut bien penser que le nom séculaire était resté dans le langage populaire, puisque, pendant la Révolution, elle reprit son nom de *place de la Treille* (15). Cette période passée, comme tous les noms qui avaient changé selon la mentalité officielle d'alors, et qui revinrent à leur aspect de l'ancien régime, elle reprit le nom de *place Neuve*, d'autant plus que, au début du XIX^e siècle, elle fut encore agrandie, toujours du côté du Nord, jusqu'à lui donner les dimensions actuelles. Enfin, par délibération du Conseil municipal du 29 décembre 1858, qui arrêta les noms des rues et places de Vienne de façon définitive (15 bis), elle devint la *place de l'Hôtel de Ville*.

C'est à partir du XV^e siècle que les textes d'archives nous révèlent le plus aisément l'existence des logis viennois. Dès 1401 et 1402, sont cités *l'Etoile* et *l'Echiquier*, ce qui laisse à penser qu'ils existaient, au moins, dès la fin du XIV^e siècle (16).

Il semble que *L'ETOILE* n'ait pas brillé longtemps et que ce fut plutôt une comète, laquelle, contrairement à certaines de ce nom, n'est pas revenu. Nous ne savons même pas où elle se trouvait.

L'ECHIQUIER était sur la paroisse de St-Sevère, « *en Cuvière* », comme on disait, sur la rive gauche de la Gère, et à même la rivière, puisque cette maison, qui appartenait alors à Pierre Verdier, qui fut consul, eut de graves dommages, ayant été détruite, à moitié, par la terrible crue du 13 octobre 1544 qui, entre autres dégâts, emporta le « *pont de Gère* », et une vingtaine de Viennois qui, sans aucun doute, par curiosité, s'étaient aventurés sur lui avant la catastrophe et qui périrent (17). A la fin du XV^e siècle, le logis était tenu par Georges de Vaulpergue, qui fut consul ; en 1524, par Barthélemy Coquet ; en 1554 et 1562, par Jean Patiou (17 bis).

Entre 1426 et 1449, au moins, *LE LION* fut tenu par une hôtesse : Gabrielle Gigneux. C'était « *en Fuissin* », dans la partie la plus méridionale de Vienne, dont l'église paroissiale était celle de St-Georges, tout proche de l'abbaye de St-Pierre (18), quartier situé entre la cathédrale St-Maurice et la partie du rempart de la ville qui était marquée par la *porte de St-Gervais* à l'Est et la *porte d'Avignon*, à l'Ouest.

Vers le milieu du siècle, le logis de *L'EPEE*, situé au centre de la ville, était exploité par François de l'Eglise, d'une famille consulaire des plus considérables de cette époque ; il fut lui-même

consul de la Grande-Paroisse en 1439, 1443 et 1448. « Cette hôtellerie — je cite l'excellent historien Claude Faure (19) — était fréquentée par les hauts fonctionnaires delphinaux : c'est là que descendent, les 22 et 23 septembre 1450, le gouverneur du Dauphiné et les autres commissaires du dauphin Louis (futur roi Louis XI), venus à Vienne pour demander l'hommage des consuls de Vienne et du chapitre de St-Maurice. » Quelques mois auparavant, en février et mars, les commissaires du même dauphin étaient descendus au logis de la Coupe (20).

LA COUPE D'OR, pour lui donner son nom complet, est celui des logis de Vienne qui fonctionna le plus séculièrement, vraisemblablement parce qu'il était particulièrement bien situé, à la fois dans la grande rue et à proximité d'un port sur le Rhône et d'un port sur la Gère, dans la paroisse de St-Pierre-entre-Juifs. Pour fixer les idées, disons qu'il se trouvait sur l'actuelle *place du Jeu de Paume*. Les noms de tous les tenanciers ne nous sont pas connus. Voici ceux qui le sont (21) : en 1519, Pierre Faure (*Fabri*), qui fut consul ; entre 1546 et 1548, Antoine Bigaud, qui fut leydier de la ville, consul et maire de l'Hôtel-Dieu (21 bis) ; en 1550, Jean Bourson, aussi notaire royal (22) ; en 1562, Thomas Villars ; en 1577, Georges Chesney ; en 1618, Pernelle Arnaud et son mari ; en 1633, Joseph Andrieu ; vers 1640, Pierre Reymond, qui fut consul (23) ; en 1648, Antoinette Buyat ; en 1657, Jean Dutoc ; dans les années 1670/90, Alexandre Sauvat (23 bis). Ce fut au temps d'Antoine Bigaud que celui-ci logea le célèbre Michel Servet qui se faisait appeler Michel de Villencuve. Le chanoine Cavard précise que ce fut de la Saint Jean de 1546 à la Noël de 1548. « La maison d'Antoine Bigaud — je cite — était une dépendance de la fameuse auberge de la Coupe d'or, mais plus agréablement située, puisque sa façade dominait le Rhône près du port des Etuves » (24). Ce fut « au logis de la Coupe d'or » que, le 6 avril 1580, François de Mandelot, gouverneur du Lyonnais, reçut les consuls et les notables (25). Telle fut l'importance de cet établissement que le parcellaire de la ville du milieu du XVII^e siècle ne manque pas de signaler « la cour pour tenir les carrosses du logis de la Coupe d'or » et son jeu de paume. Celui-ci était le seul des logis de Vienne ; un autre jeu, particulier, appartenait à la famille de Boissat, et était situé dans la même rue, non loin de l'entrée du *pont du Rhône* (26). C'est le premier de ces jeux qui donna, au début du XIX^e siècle, son nom à la place bien connue de tous (27).

LE BŒUF : il se trouvait sur la paroisse de St-Sevère, « en Cuvrière ». Il figure — « le logis du Bœuf », dit un texte original (28) — parmi les maisons emportées par la Gère, ainsi qu'il

a été indiqué plus haut, en 1544, mais il faut bien croire qu'il fut reconstruit ou transporté ailleurs, puisque, en 1552, le *Livre de raison d'Antoine Sambein* renferme les noms de « *mestre Anthoine Vaubonemant, hoste du Beuf et dona François, sa femme* » (29).

A la même époque, Jean Carpaz est appelé « *hoste de Vienne* » et Jeanne Martin « *hostesse* », sans indication du logis. C'est encore le cas d'Hugues Doucet, en 1566, et d'Antoine Chambard, en 1577 (30).

Nous avons plus de chances avec les logis qui vont suivre, dans ce xvi^e siècle. Je les citerai par ordre alphabétique :

L'ANGE, paroisse St-Sevère, fut tenu, en 1562 et, vraisemblablement, avant ou après, ou les deux cas (il en est ainsi des autres logis pour lesquels une seule date est connue), par Jean Perrin qu'on peut supposer être de la même famille que Michel Perrin, cité à propos de *l'hôtellerie de la Treille* (31).

LA CARPE, paroisse St-André-le-Bas, avait pour tenanciers, en 1595, Gabriel Parron, dit Le Maure, et Claudine Godard, sa femme. Ils firent baptiser, le 31 janvier 1597, leur fils Pierre, dont le parrain fut Mgr Pierre de Villars, archevêque et comte de Vienne, primat des primats des Gaules, et la marraine R.D. Clémence de Villars, abbesse de l'abbaye de St-André-l'Haut (32).

LE CERF, dont j'avoue ne pas connaître l'emplacement, était tenu, en 1562, par Honoré Nivet (33).

LE CHAPEAU ROUGE, sur la paroisse Notre-Dame-de-la-Vie, dans la *Grand'Rue*, sous le palais delphinal, était, a expliqué Cavard, à la fin du xv^e siècle, « porte à porte » avec deux autres logis : *la Couronne* et *la Croix*, et était « *le seul, au temps de Servet* (c'est-à-dire le milieu du xvi^e siècle) (*à continuer*) *à recevoir les voyageurs* » à pied et à cheval ». Les arrière-cours des trois logis contigus étaient « *séparées par d'étroites constructions qui (s'appuyaient), au levant, sur la haute muraille du palais* » (34). En 1519, le logis du *Chapeau Rouge* était tenu par Antoine Simond (35).

LA COURONNE : si, comme l'a affirmé le grand historien Cavard, le logis de ce nom ne fonctionnait plus vers 1550, il est bien certain que celui-ci fut repris plus tard. En 1637, on connaît le nom de « *dame Gasparde Arnaud, hostesse de la Couronne* » (36). Le parcellaire, établi quelques années plus tard, fait comprendre que le prédécesseur s'appelait Michel de la Loy, et que le logis, sur la paroisse St-Sevère, occupait l'angle nord du *quai Anatole France* (autrefois : *quai de Gère*) et de la *rue des Quatre Vents* (37). L'hôte, en 1659, s'appelait François Bourdin.

LA CROIX D'OR (pour lui donner son nom complet) fut tenue, en 1562, par Benoît Jacquemard (38). Après que ce logis n'eut plus fonctionné dans la *Grand'Rue*, son nom fut repris, un peu moins de cent ans plus tard, par une maison située sur la paroisse de N.-D.-de-la-Vie, qu'on situerait actuellement entre la *place du Palais* et celle de *l'Hôtel-de-Ville*, avec façade méridionale donnant sur la *rue Joseph Brenier* (38 bis). Plus tard encore, le nom fut transporté jusqu'en la paroisse Saint-Martin. Un texte d'époque indique « *le logis où pend pour enseigne l'image de la Croix d'or* ». Il fut tenu, en 1689, par « *le sieur Gabriel Valla* ».

LA CROIX BLANCHE : était située sur la paroisse St-Sevère, entre « *la grand'rue tendant de la Porte de Lyon au pont de Gère* » et le Rhône. Ce logis fut tenu, en 1562, par Guillaume Pusin ; vers 1640, par Jacques Humbert, et Benoîte Guionnet, sa femme,, puis, en 1647, par Pierre Martoret et Fleurie Humbert, sa femme, hoirs du précédent (40). Ayant cessé de fonctionner, son nom fut relevé, dans la paroisse de St-Martin. Le 9 janvier 1694, Noël Faure, « *hoste du logis où pend pour image la Croix Blanche* », y fut enterré dans l'église, « *près l'autel de St Jean, côté de l'Évangile* » (41).

L'ECU DE FRANCE : vous imaginerez facilement — et, comme moi, avec plaisir je le souhaite — l'enseigne de ce logis, évoquant l'ancienne France, sur laquelle étaient peintes les armes de France : *d'azur aux trois fleurs de lys d'or*, sur l'écu héraldique. Cette force d'évocation fut telle qu'elle avait fini, dans le langage viennois, par imposer le nom d'*Écu* au port sur le Rhône voisin, remplaçant celui — séculaire — de *Port des Môles*. De nos jours, si le *port de l'Écu* n'existe plus, on en parle encore, et les deux plaques émaillées le désignant, vieilles d'un siècle et quart, conservent son souvenir. Ce logis fut tenu, en 1564, par Pierre Bert (42) ; au siècle suivant, vers 1630, par Antoine Gesse, puis par sa veuve, née Marie de Serre (43) ; en 1665, par Simon Massiez et Jeanne Montagnon, sa femme.

L'EPERON : le nom que portait ce logis suffit à faire comprendre où il se trouvait. Il était tenu, en 1562, par Richard Charréat (44).

LE FAUCON : « *modeste auberge, près de St-Sevère* », a dit d'elle le cher chanoine Cavard, en racontant la triste histoire d'Hubert Sussannée, docteur ès lois et en médecine, grammairien et poète, principal du collège de Vienne de 1534 à mai 1536, qui y logea, avec sa femme, dans un galetas, le 1^{er} février 1551 et les jours suivants. Tombé gravement malade, il fut transporté à l'Hôtel-Dieu, et, malgré la consultation de trois médecins viennois,

il mourut le 7 février (45). L'hôte de cette époque s'appelait Jean Florenson.

LA GALERE : elle aussi, sur la paroisse St-Sevère, elle avait pour tenanciers, en 1562, Claude Vitoz et Madeleine Cognins, sa femme (46).

LE MOUTON : sur la paroisse de St-Pierre-entre-Juifs, au confluent de la Gère et du Rhône, ce logis tenu par Louis Ogier, en 1562, avait donné son nom à un *port*, dit encore *d'Ecorche-bœuf* (47).

LE MERLE : on ne sait pratiquement rien sur ce logis. Mais, comme il existait, sur la paroisse de St-André-les-Nonnains, appelée ensuite et encore de nos jours, St-André-le-Haut (prononcée à la viennoise, *l'Haut*), la *rue du Merle*, il n'y a pas à douter de son existence. Cette rue (plutôt, une ruelle) (48), disparue, était située dans un périmètre comprenant actuellement la *rue de la Charité*, la *rue Victor-Hugo* et la *rue Saint-André-le-Haut*, dans leur partie supérieure. Etant donné que, dans la paroisse, vers 1590, vivaient un « *hoste* » : Thomas Girod, et Etiennette Vienncy (prononcé *Vianey*), sa femme, il ne semble pas trop téméraire de penser que ceux-ci furent les tenanciers *du Merle*.

LA MULE : ce logis se trouvait dans « *la rue tendant des halles à la porte de Pipet* » — la *rue de la Charité* actuelle —, face au *couvent des Carmes*, donc assez près du précédent. La maison, appartenant à l'*abbaye de Bonnevaux*, fut achetée, en 1540, par les consuls pour y établir le premier collège d'enseignement de la ville (49). *La Mule* fut tenue en 1513, par un certain Julien dit de la Mule et, vers 1537 et très probablement jusqu'à la fin, par François Puget. Celui-ci, nous l'avons vu, passa à l'*hôtellerie de la Treille*.

Plus tard, un logis du même nom fut installé dans la partie la plus septentrionale de Vienne, « *au faubourg d'Arpod, en la paroisse de St-Sevère* », à côté de la *porte de la Tuilerie*, en deux maisons placées à droite et à gauche du « *grand chemin tendant de Vienne à Lyon* » (50). Les textes anciens permettent de fixer le logis à l'endroit où était autrefois le passage à niveau de la voie ferrée permettant d'aller de la *rue de la Tuilerie* à la *rue Druge*, à la sortie du tunnel et à l'entrée du viaduc. Au moment de la Réforme, l'hôte de *la Mule* s'appelait Jean de Vienne (51). Le parcellaire du milicu du XVII^e siècle indique que les deux maisons appartenaient à noble Pierre de Fenoil, seigneur de Sérézin, ainsi que « *l'estable du logis de la Mulle* » (il eût été plus correct de dire « *écuric* »). D'autres textes contemporains montrent que les tenanciers étaient Guy Dugnaires (écrit aussi Dugnars), mort

en 1655, et Jeanne Revoyard, sa femme. L'établissement prit, plus tard, le nom d' « *Hôtel de la Mule Blanche* ». En 1842, un sieur Florençon en était propriétaire. On le disait situé « *sur la route royale n° 7* » (52) et (53).

LE PIN, paroisse Notre-Dame-de-la-Vie, était tenu, en 1562, par dame Monde Bruyat (54).

SAINT-CLAUDE : ce logis, sur la paroisse St-Sevère, était exploité, à la date ci-dessus, par Louis Aubcy dit la Palme et Simonde Sarrazin, son épouse ; en 1577, par Jean Colomb, aussi mesureur au grenier à sel (55).

SAINTE-BARBE : ce logis, situé sur la même paroisse que le précédent, entre le *port des Môles* et la *porte de Mauconseil* (nous dirions, aujourd'hui : proche de la *place St-Sevère* et du *square Maurice Rivière*) appartenait, dans la première moitié du xv^e siècle, à Louis Aquenéc-Peyrollier, chanoine et chantre de St-Maurice. Le 15 février 1548, ce fut en ce logis que se réunirent tous les habitants de la ville de quelque notoriété, et, parmi eux, Michel de Villeneuve *alias* Servet, médecin, pour discuter de la reconstruction du *pont de Gère* détruit par la crue du 13 octobre 1544 (56). En 1553 et 1562, cet établissement était tenu par Jean de la Croix et Antoinette Changrimand, sa femme (57) ; vers 1640, par Antoine Gay dit Pêcherie (58) ; en 1651, par Benoît Jarfagnion ; en 1657, par Claude Lemaria et Jeanne Teillon, son épouse ; en 1678, par Jérôme Felsins (ou Fersins, prononcé *fé-sin*).

SAINT-JULIEN : ce logis touchait, au nord, celui de *Sainte-Barbe*, placé — est-il besoin de le souligner ? — sous le patronage de ce saint soldat martyr viennois. Il appartenait, en 1562, à Pierre Trolliard, marchand drapier, loué à Jean Martin, logeur et aussi charpentier (59).

SAINT-NICOLAS : toujours sur la même paroisse St-Sevère, près du *port des Môles* et du couvent des Jacobins dont l'église était Notre-Dame-d'Outre-Gère, ce logis eut pour hôte, en 1562, Benoît Gav ; vers les années 1640/1650, Jean Rubichon (59 bis) ; et, en 1667, Antoine Boulonnois dit Picard (que voici des nom et prénom intéressants ! ils montrent que ce maître venait de la lointaine Picardie, origine attestée doublement, puisque le Boulonnais faisait bel et bien partie de la Picardie). L'hôtesse, femme de ce Picard, était Marie Fauregrise, d'une famille bien viennoise, des bords de la Gère (60).

LA TETE D'OR : ce logis se trouvait sur la paroisse de St-Pierre-entre-Juifs, à l'angle des rues qui s'appellent actuellement respectivement *rue des Clercs* (au temps jadis, *rue de la*

Chaîne) d'une part, et *rue Teste du Bailler* (au temps jadis, *rue du Gourguillon*, puis *rue des Boucheries*), d'autre part. Ce fut dans cette maison que naquit, en 1814, notre illustre concitoyen François Ponsard. En 1551, *la Tête d'Or* était tenue par Pierre Bergier, qui fut consul, et, au milieu du siècle suivant, par Salomon Humbert (61).

LA TÊTE NOIRE : le logis de ce nom fut, d'abord, au xvi^e siècle, dans la *Grand'Rue* (partie appelée de nos jours, *rue de Bourgogne*), à son entrée en face du *logis de la Coupe*. En 1562, l'hôte en était Antoine Malavallon, qui fut consul (62). Ensuite, le nom fut transmis à une maison située en la paroisse de St-André-l'Haut, qui existe encore à l'angle ouest de la rue Pipet et de la rue Mirmande actuelles. Notons que la seconde de ces rues portait déjà ce nom, à l'époque (milieu du xvii^e siècle) où les tenanciers de ce logis furent Benoît Court, puis ses héritiers (63).

LES TROIS ROIS : on sait que les noms des trois mages : Gaspard, Melchior et Balthazar, considérés comme des rois, furent très en honneur au moyen âge et plus encore à la Renaissance et portés, comme prénoms, par de nombreux Français (ceux de quelques Viennois, rencontrés au cours de cette étude, en sont le témoignage). Ayant fait un long voyage, pour aller, guidés par une étoile, adorer l'Enfant Dieu et lui offrir, tirés de leur trésor, de l'or, de l'encens et de la myrrhe, ces mages, venus de l'Orient, n'étaient-ils pas particulièrement qualifiés pour patronner un logis (64) ? Ce fut bien le cas de celui de Vienne, où le logis des *Trois Rois* se trouvait, lui aussi, sur la paroisse de St-Sevère. Il existait dès le début du xvi^e siècle, signalé par le chanoine Cavard, dans son précieux ouvrage intitulé *Vienne la Sainte* (65). L'hôte en était, en 1562, Jean Seguin (66), et, en 1664, Pierre Bérard, aidé par Henriette Rostaing, sa femme (67).

Je n'achèverai pas ce passage en revue des logis de Vienne au xvi^e siècle sans signaler que, dans la liste des 151 Viennois dits Réformés, figurent Jean Delacroix, hôte de *Ste-Barbe*, Jean de Vienne, hôte de *la Mule*, et Antoine Malavallon, hôte de *la Tête Noire*, auxquels on peut ajouter Floris Janon dit du Bœuf dont le surnom rappelle le *logis du Bœuf*. De ces quatre personnages, Malavallon joua un rôle dans les graves événements de 1562, et Jean Delacroix fut le seul à revenir, en 1568, à l'Eglise catholique romaine (68).

XVII^e SIÈCLE. — Nous avons, pour cette période, à propos du sujet qui nous occupe en ce moment, les éléments les plus complets et très précis, grâce au *parcellaire de la ville de Vienne* (69), établi vers le milieu dudit siècle. Nous pouvons donc faire l'inventaire exact des logis ou hôtelleries viennois.

Il y en a 23, dont 8 en la paroisse St-Sevère, 5 en la paroisse St-Martin, 4 en la paroisse Notre-Dame-de-la-Vie, 3 en la paroisse St-Pierre-entre-Juifs dite encore St-André-le-Bas, 2 en la paroisse St-Georges et 1 en la paroisse St-André-l'Haut, dite jadis des Nonnains. On se rend compte immédiatement que les maisons où les voyageurs, les pèlerins et les marchands pouvaient manger et coucher étaient placées où se trouvaient les voies les plus fréquentées : en premier lieu, la grande route, allant de Paris à la Provence, et qui, traversant toute la paroisse de St-Sevère, en franchissait successivement trois portes : la première au passage de la Sévenne ou rivière de Levau (peu importante, elle prit, à une époque relativement récente, par rapport aux autres, le nom de *porte de Lyon*, ce qui est normal, puisqu'elle était la moins éloignée de cette grande ville) ; la deuxième appelée *porte de la Tuilerie*, au bout méridional de l'actuelle *rue Druge* (la partie basse de cette porte est encore visible), et la troisième appelée *porte de Mauconseil*, près de la tour dite du même nom ou *tour de Pilate*, au lieu encore connu, de nos jours, sous l'appellation de *port de l'Ecu* (70). Le *pont de Gère* passé, si on voulait poursuivre vers le sud, on montait par la *rue de l'Eperon* — je continue à n'employer ici, que les noms actuels pour faciliter l'intelligence — ; on empruntait la *rue de la Table Ronde* qu'on descendait jusqu'à la *place du Jeu de Paume* ; on se trouvait *rue de Bourgogne* ; puis, ayant franchi les deux portes du district des Cloîtres St-Maurice, en premier lieu la *porte du Ban* (dite encore *de St-Ferréol*), en second lieu, la *porte de Murianne* ou *de Remiscere*, on arrivait, par la *rue Boson*, jusqu'à la *porte d'Avignon*, devant laquelle se trouve, maintenant, *le cours Brillier*. Ici, finissait la Vienne de jadis. Pour aller en direction de l'arrière pays dauphinois et de Grenoble, du pont de Gère on empruntait la *rue Cuvière*, on passait dans le lieu de ce nom, puis dans celui appelé *la Bouvarie* (71), au nom complètement disparu, même dans le souvenir des Viennois ; on franchissait le *pont de Saint-Martin* et on prenait la route remontant le cours de la Gère, sur sa rive droite, portant, de nos jours, l'une après l'autre, les noms de *rue Albert Thomas*, de *rue Victor Faugier* et de *rue Lafayette*, et on franchissait la *porte de St-Martin*, au voisinage de la *place de la Fûterie*, et la *porte de Servageot* (ou Sarvageot) plus anciennement dite *porte d'Orose*, au voisinage de la *place Louis Revol* (avant notre siècle, *place de la Croix-Rouge*), en longeant, depuis la *porte St-Martin*, le *faubourg Pont-Evêque*.

Les 8 logis de la paroisse de St-Sevère, qui, à eux seuls, formaient le tiers du total de ces maisons, étaient, en suivant l'itinéraire qui vient d'être tracé : *La Mule* ; *La Fontaine d'Or*, *La Croix blanche* ; *Saint-Nicolas* ; *L'Ecu de France* ; *Sainte-Barbe* ; *La Couronne* ; *Les Trois Maries*. Six de ces logis ayant déjà été

examinés, nous n'avons plus qu'à faire de même pour les deux autres.

LA FONTAINE D'OR (encore appelée *LA FONTAINE DOREE*), proche de *la Mule*, dans la même rue, sous *le Mont Salomon*, un peu plus au Sud, était tenue, au moment de l'établissement du parcellaire, par « honnête » Denis Revoyrat (72), puis, en 1664, par François Revoyrat, vraisemblablement fils du précédent, et Claudine Gonnet, sa femme.

LES TROIS MARIES : que voici encore, faisant le pendant avec *les Trois Rois* — trois femmes ; trois hommes —, un nom particulièrement enchanteur, parce qu'il évoque, par la légende plus encore que par l'histoire — une de ces légendes « dorées », si aimées de nos arrière-arrière-grands-parents — le long, le très long voyage, tant par terre que par mer, des trois Maries en question : Marie Jacobé, sœur ou belle-sœur de la Sainte Vierge Marie, femme d'Alphée, mère des apôtres saint Jacques le Mineur et saint Jude ou Thaddée, Marie Salomé, femme de Zébédée et mère des apôtres saint Jacques le Majeur et saint Jean l'Évangéliste, et Marie Madeleine (73), celles qui, depuis de très nombreux siècles, sont appelées *les saintes Maries de la Mer*, dont le pèlerinage reste encore célèbre et amplement suivi de nos jours. Nous savons que leur servante Sarah — Sahra la Kâli, Sarah la Noire — y est, elle aussi, beaucoup honorée (74). Ainsi, voyons-nous, n'est-il pas vrai ?, avec le pèlerinage de St-Jacques-de-Compostelle, se détacher en filigrane le pèlerinage des Saintes-Maries-de-la-Mer sur la feuille blanche de la belle histoire des logis viennois.

Les Trois Maries se trouvaient à droite de la *rue Cuvière*, en allant du *pont de Gère* au *pont de St-Martin*, et « *la maison servant d'écurie* » qui en dépendait était dans la « *rue du Château Grillet* » (75). Vers 1650, l'hôte en était Jean Rey, et en 1660, Pierre Tollin.

Passons à la paroisse St-Pierre-entre-Juifs ou St-André-le-Bas. Le logis de *la Coupe d'or* et celui de *la Tête d'or* ayant été déjà vus, il suffit de parler du suivant.

LA GRAND'NOTRE-DAME : sous l'égide de la très sainte Vierge Marie, mère de Dieu et mère de l'Église, ce logis était situé à l'angle septentrional de la *rue de l'Eperon* et de la *place du Plâtre* (appelée ensuite *place Modène*, puis *place Emile Zola* et actuellement *place Aristide Briand*). Vers 1640/1650, les tenanciers étaient Jean Pra (ou du Pra) et Françoise Rey, sa femme (76).

Voyons maintenant les logis de la paroisse St-Martin.

SAINT-MARTIN : il était normal que le patron de cette paroisse, autrefois si populaire en France, parce qu'il avait évan-

gélisé la Gaule, et, particulièrement, Vienne où il avait baptisé la Viennoise Foedula (dont l'épithaphe, conservée au musée du cloître de St-André-le-Bas, est l'un des documents iconographiques les plus précieux de notre pays), ait eu son nom donné à un logis. Il était situé sur la rive droite de la Gère, dans la *rue Albert Thomas* actuelle. En 1650, l'hôte en était Balthazar Gesse, de la même famille que celui de l'*Ecu de France* (77).

SAINTE-JEAN : ce logis était proche du précédent et « *jouxté les murs de la ville et la porte de St-Martin* », au bord du ruisseau dit, alors, de *Fuissinet* et, de nos jours, de *Maupas*. En 1650, il était tenu par les héritiers de Jacques Vernet (78).

L'ARBRE D'OR : de l'autre côté de la rue, entre l'église St-Martin et son cimetière, au couchant, et la *rue Drapière* (appelée alors *rue de la Draperie*), était ce logis, tenu, en 1650, par Gabriel Odou (79), puis par sa veuve, née Jeanne Rivoire, décédée le 14 novembre 1669 (79 bis).

LA POMME DE PIN : était voisine de l'*Arbre d'or*, formant l'angle occidental de la *rue Drapière* et de la *rue Albert Thomas*. L'hôte s'appelait Jean Lambert, en 1650 (80).

LES TROIS CHAPEAUX ROUGES : ce logis était situé sur la *rue Victor Faugier* actuelle, au bord de la rive droite de la Gère, entre la *porte de St-Martin* et la *porte de Servageot* et tenu, en 1650, par Antoine Courdat (81).

Ayant déjà parlé, pour la paroisse St-André-l'Haut, de *La Tête noire*, dont l'enseigne devait ressembler au blason de la Corse — il y a lieu de le supposer —, je descends, maintenant, à la paroisse centrale de N.-D.-de-la-Vie, dont l'église — ai-je besoin de le rappeler aux Viennois et Viennoises que vous êtes ? — n'était autre que l'ancien temple d'Auguste et de Livie aménagé. Je ne cite que pour mémoire *La Croix d'Or*, puisque nous l'avons déjà rencontrée.

SAINTE-JACQUES : portant le nom du patron par excellence des pèlerins : S. Jacques le Majeur, ce logis se trouvait, comme celui de *la Croix d'Or*, dans la *rue Joseph Brenier* actuelle, à droite en la descendant. Son hôte, en 1650, était Jean d'Argent (82).

LA FLEUR DE LYS : du même côté de la rue, en la remontant, limité, au levant, par la ruelle qui fait communiquer — et c'était déjà vrai, à cette époque — les actuelles *place de l'Hôtel-de-Ville* et *rue Chantelouve*, était ce logis tenu, en 1646, par Guy des Granges et Claudine Geofrey ; en 1650, par « dame Antoinette Praye, veuve de feu honnête Michel Charréat » (83), et en 1686, par François d'Argent et Anne Contamin.

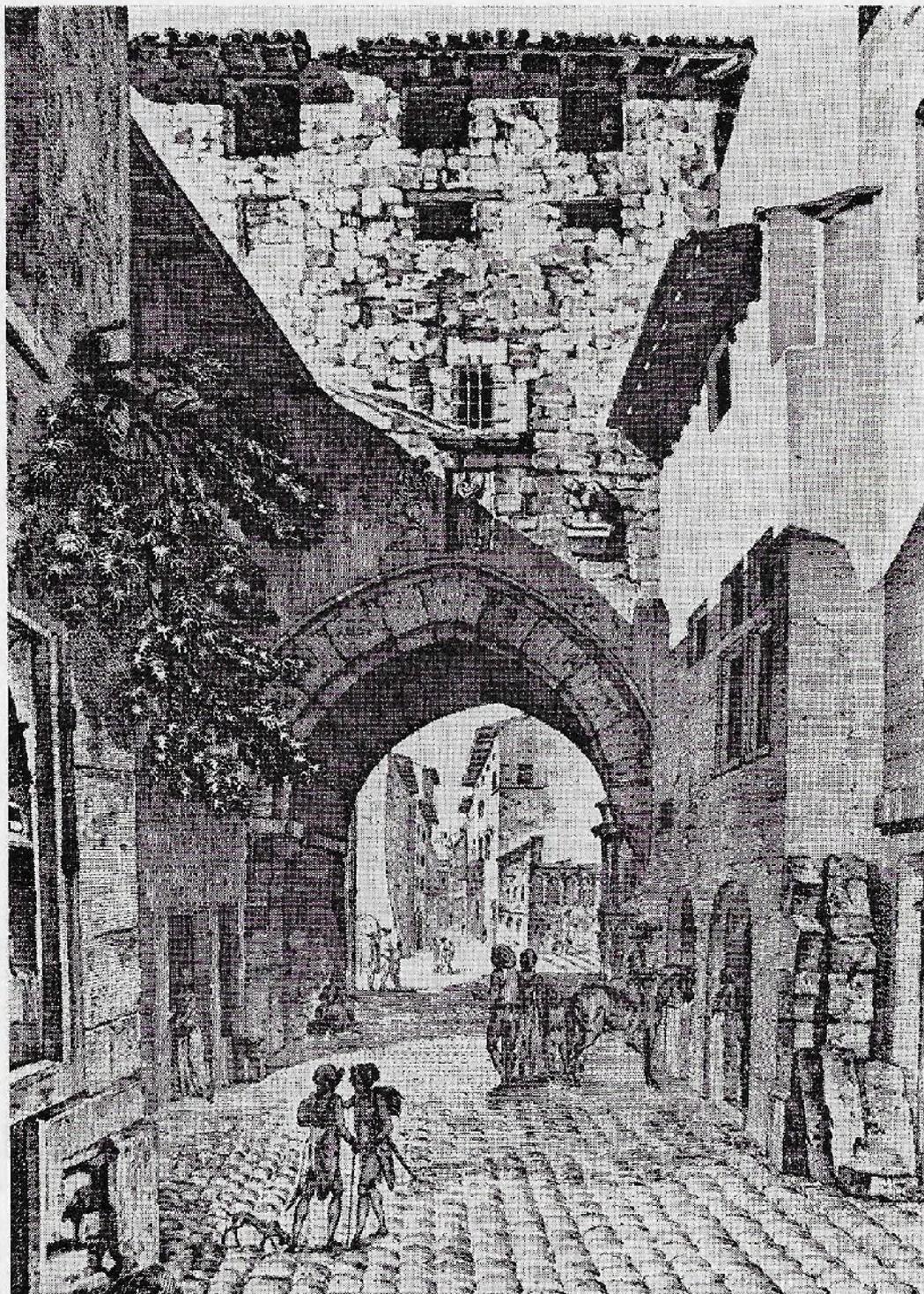
LE CHEVAL VERT : le logis de ce nom était situé sur l'actuelle *place de l'Hôtel-de-Ville*, dans sa partie sud-est, ayant, par derrière, la « *rue de l'Eperon* », qui s'appelle, depuis l'époque post-révolutionnaire, dans cette partie méridionale, entre la *rue du Collège* et la *rue de la Charité* : *rue des Orfèvres* ; en 1612, le *Cheval Vert* était tenu par Pierre Chevallier, au nom prédestiné ! ; en 1650, le propriétaire en était maître Hugues Perouze, procureur (84).

Il ne nous reste plus, chers Amis de Vienne, pour terminer cet inventaire des logis du milieu du XVII^e siècle, qu'à voir les deux de la paroisse St-Georges, souvent dite « *en Fuissin* ».

LA POMME ROUGE : était située entre les grands escaliers du perron de la cathédrale St-Maurice et la *rue Juiverie*, appuyée à la muraille de la *porte de Murianne* dite encore de *Reminiscere*. Une gravure, datée de 1790 (85) représente cette porte et ce logis, de façon qui semble très exacte. On y voit, notamment, un voyageur à cheval accueilli à l'entrée de celui-ci. Il fut tenu vers 1630 par Balthazar Camier (enterré, en l'église St-Georges, le 23 janvier 1637), puis par sa veuve Pernette Duhamel (enterrée le 15 janvier 1645) (86). Dans les années 1650/60, ce fut par Antoinette Buyat (87), qui avait été hôtesse de la *Coupe d'Or*, puis par Pierre Bonnet Jasmin (87 bis).

LE DAUPHIN : un logis de ce nom ne pouvait pas ne pas exister dans la ville delphinale par excellence qu'est Vienne. Dans leur supplique de l'automne de 1452 au futur roi Louis XI, les Viennois, s'adressant — je cite — à lui, « *illustrissime prince notre sire, dauphin de Viennois, comte de Valentinois et de Diois, premier né du roi de France* », en parlant de « *la cité de Vienne* », n'avaient-ils pas dit de celle-ci qu'« *elle est la tête de (sa) patrie* » et que d'« *elle prend naissance un de (ses) titres* » (88) ? Comme pour le logis de la *Fleur de Lys*, il est presque certain que la figuration de l'enseigne du logis du *Dauphin* se présentait sous la forme héraldique traditionnelle : *d'or, au dauphin d'azur, crêté, oreillé et barbelé de gueules*. Ce logis se trouvait dans la même *Grand'Rue* et du même côté que celui de la *Pomme rouge*, rue appelée actuellement *rue Boson*, mais dans sa partie méridionale, à l'angle nord de la rue Milleret. Il fut tenu, en 1633, par David Barruel et Anne Roche, sa femme ; en 1645, par Jacques Villion et Geneviève Perrin, sa femme ; vers 1650, semble-t-il, par Jean Berlioz et, peu après, par François Roche, maréchal-ferrant (89).

Cet inventaire des logis ou hôtelleries de Vienne au XVII^e siècle ne serait pas complet — si tant était qu'une information pût être complète, dans l'immense champ de l'Histoire —, si je ne citais pas les logis ayant existé avant et après le parcellaire.



Le Logis de la Pomme Rouge, appuyé contre la partie orientale de la porte de Muriane ou de Reminiscere — Gravure de 1790 de Lepagelet.

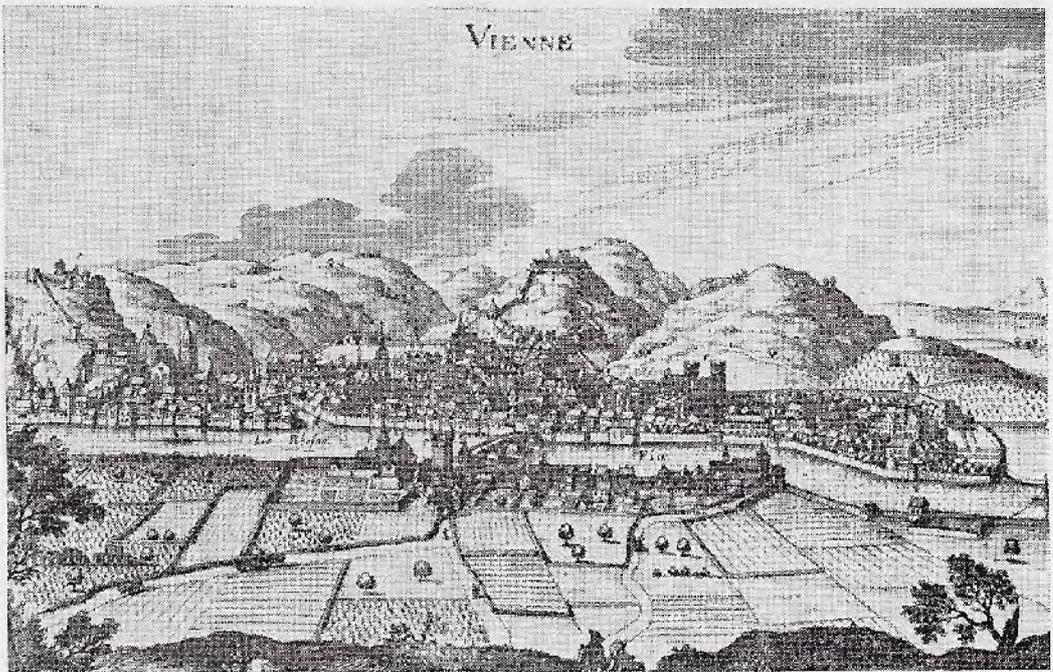
Avant le parcellaire — *LES TROIS PIGEONS* : en Fuissin, ce logis était tenu par Alexandre Anisson, boulanger, vers 1620 (90).

LA GARDE DE DIEU : ce nom de chrétienté correspond à la formule dite de politesse fort en honneur à cette époque, et qu'employait le souverain, lui-même, et que voici : « *Je prie Dieu, monsieur, de vous avoir en sa sainte garde* ». Ce logis se trouvait dans le même quartier que le précédent. Il avait pour tenanciers, en 1637, Jean Pétu et Antoinette Bonin, son épouse (91).

Après le parcellaire — *SAINT-LOUIS* : existait, en 1679, sur la paroisse St-Sevère. C'est, vraisemblablement, en raison de ce logis que la place et le quai, bien connus des Viennois, portèrent et portent le nom de ce très grand roi de France.

LE PETIT LOUVRE : en 1681, l'hôte en était Floris Maron.

L'AIGLE D'OR : paroisse St-André-l'Haut, était tenu, en 1683, par Jean Garand et Jeanne Eaye, sa femme.



Gravure de 1657 par Gaspard Merian
(extraite de l'ouvrage de Martin Zeiller : *Topographia Galliae*)

LE SOLEIL : le « logis où pend pour enseigne l'image du Soleil » — j'ai plaisir à citer ce texte d'époque — était tenu, avant 1693, par Jacques Valois. Ne trouvez-vous pas amusant, chers Amis, que le tenancier de ce logis viennois du temps du Roi-

Soleil portait le nom d'une des grandes familles ancestrales de ce dernier ? Et, aussi, que Vienne est, désormais, sinon sur, du moins en marge, de *l'autoroute dite du Soleil* ?

LE CLOCHER : le logis de ce nom était tenu, avant 1679, par Claude Garon.

Ainsi, chers Amis, venons-nous de dénombrer exactement 30 logis à Vienne dans le cours du XVII^e siècle, auxquels il me semble juste d'ajouter les trois de Ste-Colombe-lès-Vienne suivants, puisque cette localité a toujours été — et, aujourd'hui encore plus qu'hier — considérée comme partie intégrante de notre ville.

SAINT-MARC : en 1624, « Vincent Seguin (fut) *hoste en ce lieu au logis où pend pour enseigne Saint Marc* » (92). Le nom s'explique par le fait que cet évangéliste était le patron de la paroisse, Sainte Colombe étant la patronne de *l'abbaye des Dames* (93).

L'ECU DE FRANCE : fut tenu, vers 1612, par Urbain Blot, marié à Suzanne Malin ; vers 1627, par Laurent Grindor, et en 1637/38, par Claude Gonty et Jeanne Jury, sa femme (94).

LA CROIX BLANCHE : à propos de l'église du *monastère des Dames de Ste-Colombe*, le chanoine Cavard a écrit : « *Les Venet, notables bourgeois de Ste-Colombe et hôtes du logis de la Croix-Blanche où ils se succédaient de père en fils, avaient leur grotte dans la chapelle de Notre-Dame, au devant de l'autel* » (95).

Sans doute, avez-vous remarqué, chers Amis, qu'il y avait, à la même époque, le logis de *l'Ecu de France* et celui de *La Croix-Blanche*, à Vienne et à Ste-Colombe, ce qui montre que, en dépit de ce que j'ai prétendu, il n'y a qu'un instant, le Rhône constituait bien une espèce de frontière.

30 ou 33 logis, dans le même siècle — de quoi faire tressaillir d'allégresse les adeptes de la « mystique des nombres » —, n'est-il pas ainsi bien démontré que j'avais raison, quand, au début de cette conférence, je parlais de la quantité relativement importante des logis ou hôtelleries de Vienne au temps jadis ?

J'ai borné cette étude à la fin du XVII^e siècle, pour une raison toute simple : d'une façon générale, dans mes longues et laborieuses recherches dans les archives, au cours desquelles, toutes les fois que je rencontrais un document relatif à la question traitée ce soir, j'en prenais note soigneusement, j'ai très peu abordé le XVIII^e siècle et les suivants. Je ne trahirai pas un secret

— puisque la presse en a parlé, ces jours derniers — en vous disant que notre cher président tout neuf, André Hullo — le dixième président de notre plus que septuagénaire société —, est en train de travailler sur le XVIII^e siècle à Vienne. A lui, donc, appartient, désormais, le rôle de fournir la suite qui conviendrait à l'exposé qui vous a été présenté (96).

Chers Amis de Vienne, je vous remercie sincèrement de l'attention que vous avez bien voulu apporter à cette conférence et je vous assure de mes sentiments toujours bien cordialement dévoués.

Charles JAILLET

Les références et notes paraîtront dans un prochain numéro.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DES " AMIS DE VIENNE "
EN ASSEMBLEE GENERALE DU 27 AVRIL 1978

Présidents d'Honneur (à vie) :

M. Charles JAILLET - Ancien Président
M. Paul MICHALON - Ancien Président

Comité de Patronage :

M. Gabriel CHAPOTAT - Membre du C.N.R.S. - Fondateur,
Directeur du Centre de Recherches Archéologiques
M. Serge TOURENC - Directeur adjoint de la Circonscription
Archéologique
M. André VIGIER - Président du Syndicat d'Initiative

BUREAU

Président : M. André HULLO - Professeur au Lycée de SAINT-
ROMAIN-EN-GAL

Vice-Présidents : M. Marcel GOURDANT - Commerçant - VIENNE

Mlle Elisabeth JOSSIER - Professeur Honoraire - VIENNE
M. François RENAUD - Professeur au Lycée de SAINT-
ROMAIN-EN-GAL
M. Marcel PAILLARET - Ingénieur - VIENNE

Secrétaire Général : M. Louis BLANC - SAINT-ROMAIN-EN-GAL

Trésorier : M. Félix JACOB - VIENNE

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M^e Charles Frecon - Notaire - VIENNE
M. Jean Gueffier - Adjoint au Maire de Vienne - Conseiller Municipal
M. Jean-François Grenouiller - Licencié ès-Lettres - LES CÔTES-D'AREY
M. Jean-François Guillet - Licencié ès-Sciences - SAINTE-COLOMBE-LES-
VIENNE
Mme Jean-Claude Hassler - VIENNE
M. Jean Perriolat - Chimiste - VIENNE
Mme Maurice Seguin - VIENNE
M. Sondaz - VIENNE
M. Jean Vaganay - Industriel - VIENNE
Mme Widlocher - VIENNE

Commissaire Adjoint :

M. Michel Tranchand - Cadre Administratif - VIENNE

